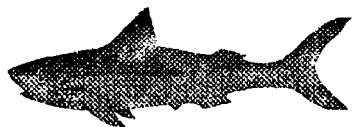
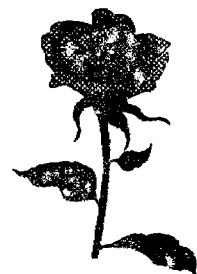
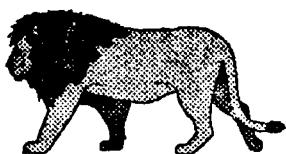


03/04/97

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

**DIRECTION NATIONALE DES RESSOURCES FORESTIERES
FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES – BAMAKO**



RAPPORT ANNUEL 1996

Juin 1997

03/04/99

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I : ADMINISTRATION

1.1. Textes intervenus

- Lois
- Décrets
- Arrêts

1.2. Etat d'encadrement du Service

- Organigramme
- Situation du personnel au 31-12-96
- Détachement
- Stage et Formation
- Disponibilité
- Nécrologie

1.3. Situation d'exécution des budgets

1.4. Situation du Parc Automobile

CHAPITRE II : ETUDE – PLANIFICATION – FORMATION – STATISTIQUES

- 2.1. Etudes et planification**
- 2.2. Formation – Documentation**
- 2.3. Statistiques – Suivi et Evaluation**

CHAPITRE III : AMENAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

- 3.1. Reboisement**
- 3.2. Aménagement des Forêts / CES – DRS**
- 3.3. Faune**
- 3.4. Pêche et Pisciculture**

CHAPITRE IV : ANIMATION – VULGARISATION

- 4.1. Diffusion de l'information**
- 4.2. Vulgarisation de nouvelles technologies**
- 4.3. Renforcement des capacités des structures**
- 4.4. Appui au volet féminin des projets**
- 4.5. Collaboration avec les autres Divisions et structures**
- 4.6. Suivi permanent des activités**
- 4.7. Supervision des projets**

CHAPITRE V : LEGISLATION – CONTROLE

- 5.1. Législation**
- 5.2. Réglementation**
- 5.3. Contrôle et Contentieux**
- 5.4. Conventions internationales**

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

L'année 1996 retient l'attention à travers les faits marquants ci-après :

- l'élaboration de nouveaux outils de planification et fiches de projets ;
- la poursuite de la restructuration des services du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement dont fait partie la Direction Nationale des Ressources forestières, Fauniques et Halieutiques ;
- le lancement de la campagne de reboisement dénommée «Mali Vert» ;
- la tenue de la 11^e Conférence Nationale des Ressources forestières, Fauniques et Halieutiques qui a formulé d'importantes recommandations ;
- la poursuite de la diffusion des textes de gestion des Ressources forestières, Fauniques et Halieutiques ;
- le contrôle de la gestion administrative et financière au niveau des Directions Régionales ;
- la poursuite de l'élaboration des textes réglementaires (Décrets, Arrêtés) de gestion des Ressources forestières, Fauniques et Halieutiques ;
- l'érection de la division Parc Biologique de l'OPNBB en service rattaché. L'avènement d'un nouveau projet d'aménagement forestier à savoir celui de Baraouéli et MACINA dans la région de Ségou est venu conforter les activités du service dans ce domaine.

La faune sauvage à travers le projet de gestion des ressources de la biodiversité dans la boucle du Baoulé et les projets d'appui à la gestion des écosystèmes des parcours des éléphants du Gourma et d'inventaire des reptiles d'intérêt économique a fait l'objet d'une attention particulière durant l'année.

Enfin, l'aménagement des ressources bioaquatiques a occupé une place centrale au sein des activités du volet Pêche du Programme d'Appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Secteur du Développement rural plus connu sous le nom de PAMOS-DDP.

En effet, outre l'élaboration de schémas d'aménagement des deux barrages de retenue (Sélingué et Manantali) et la poursuite du programme-test de gestion décentralisée des pêcheries du lac de Korientzé et du Diaka-aval dans le cercle de Youwarou, ledit volet ambitionne de finaliser la production d'un document de politique de pêche au courant de l'année 1997.

CHAPITRE I
ADMINISTRATION

1.1. TEXTES INTERVENUS

A. Lois

- 96-016/P-RM du 13 février 1996 portant création de l'Unité de Gestion Forestière
- 96-053/P-RM du 16 Octobre 1996 portant création de la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
- 96-054/P-RM du 16 octobre 1996 portant création de la Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
- 96-055/P-RM du 16 octobre 1996 portant création de la Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle du Secteur du Développement Rural

B. Décrets

- 96-247/P-RM du 20 Septembre 1996 portant attribution de distinction honorifique à des citoyens dont Mr Abdoulaye SINGARE, Ancien Ministre en retraite.

C. Arrêtés

- 96-0101/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 26 janvier 1996 portant mise en disponibilité de Monsieur Mouroucoro NIARE N° Mle 489-53-K, Ingénieur des Eaux et Forêts en service à la Direction Nationale des Ressources forestières, Fauniques et Halieutiques
- 96-0108/MEFPT-DNFPP-D2-2 du 29 Janvier 1996 portant titularisation de certains fonctionnaires stagiaires dont Aïssata KASSOGUE, Adjointe de Secrétariat N° Mle 936-33-Y en service au Cercle de Badiangara.
- 96-0181/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 5 Février 1996 portant changement de catégorie en faveur de Monsieur Bou KONE, N° Mle 926-08-V, Agent Technique des Eaux et Forêts en service à l'OPNBB.
- 96-0197/MDRE-SG du 08 Février 1996 portant nomination de Monsieur Idrissa KONE N° Mle 373-55-M, Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur de l'OPNBB.
- 96-0205/MEFPT-DNFPP-D2-1 du 09 Février 1996 portant avancement de catégorie en faveur de certains Agents dont Sékou SAMAKE N° Mle 916-48-P, TSEF,

- 96-0218/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 12 Février 1996 portant renouvellement de disponibilité en faveur de Monsieur Abdoulaye DAGAMAISSA N° Mle 438-79-P, Ingénieur des Eaux et Forêts en Service à l'USAID.
- 96-0283/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 29 Février 1996 portant rappel à l'activité de Monsieur Ousmane SANKARE, N° Mle 246-88-A, Ingénieur des Eaux et Forêts précédemment en détachement à la FAO
- 96-0308/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 29 Février 1996 portant avancement de catégorie en faveur de Monsieur Daouda DOUMBIA, Agent Technique des Eaux et Forêts, N° Mle 926-10-X, en service à l'OPNBB
- 96-0338/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 29 février 1996 portant renouvellement de disponibilité en faveur de Monsieur Guillaume DIALLO N° 345-33-M, Ingénieur des Eaux et Forêts
- 96-0359/MDRE-SG du 1^{er} Mars 1996 portant nomination de Monsieur Djiriba TRAORE N° Mle 770-00-K, Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur Adjoint de l'OPNBB.
- 96-0380/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 11 Mars 1996 portant renouvellement de disponibilité en faveur de Mr Mamadou DIAKITE N° Mle 315-04-E, Ingénieur des Eaux et Forêts, précédemment en service à la DRRFFH de Mopti
- 96-0409/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 12 Mars 1996 portant renouvellement de disponibilité en faveur de Mme SOME Mariam DEMBELE, N° Mle 440-00-A, Ingénieur des Eaux et Forêts en service à la DNRFFH.
- 96-0439/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 20 Mars 1996 portant renouvellement de détachement en faveur de Monsieur Kalfa SANOGO, N° Mle 284-76-J, Ingénieur des Eaux et Forêts en service au PNUD.
- 96-0448/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 20 mars 1996 portant radiation des effectifs de la fonction publique de Monsieur Amadou COULIBALY, N° Mle 422-91-D, TSEF en service à la DRRFFH du District de Bamako

- 96-0493/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 27 Mars 1996 portant renouvellement de détachement en faveur de Monsieur Dramane COULIBALY, N° Mle 272-08-J, Ingénieur des Eaux et Forêts en service au CILSS à Ouagadougou
- 96-0631/MDRE-SG du 23 Avril 1996 portant nomination de Monsieur Abdoul Madjidji SANOGO, N° Mle 148-96-J, en qualité de Coordinateur de L'Unité de Gestion Forestière.
- 96-0660/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 25 avril 1996 portant régularisation de situation administrative en faveur de Monsieur Mamadou TOURE N° Mle 284-06-G, Ingénieur des Eaux et Forêts en Service à la DNRFFH
- 96-0716/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 6 Mai portant régularisation de situation administrative en faveur de Monsieur Idrissa KONATE, N° Mle 432-79-P, Technicien des Eaux et Forêts en service au SRFFH de Bougouni.
- 96-0730/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 6 Mai 1996 portant renouvellement de disponibilité en faveur de Mr Seydou TRAORE, N° Mle 484-81-S, Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural en service au Projet Aménagement des Terroirs Villageois Ségou.
- 96-894/MEFPT-DNFPP-SG du 5 Juin 1996 portant régularisation de situation administrative de certains agents dont Mr Fotigui DIALLO, Ingénieur des Eaux et Forêts à la retraite
- 96-1030/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 27 Juin 1996 portant changement de corps en faveur de Mr Aly SANKARE N° Mle 424-64-Y, ATA-GR en service à la DRRFFH de Mopti
- 96-1090/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 12 Juillet 1996 portant détachement de certains Agents de l'Etat auprès de l'UEMOA dont Mr Modibo TRAORE, N° Mle 420-17-V, Ingénieur des Eaux et Forêts en service au MDRE
- 96-1096/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 12 Juillet 1996 portant radiation de Feu Sékou Mariko N° Mle 102-87-Z, Technicien des Eaux et Forêts en service à la DRRFFH de Koulikoro.
- 96-1118/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 15 Juillet 1996 portant radiation des effectifs de la Fonction Publique de Mr Ibrahima FOFANA, N° Mle 416-03-D, Technicien des Eaux et Forêts en service à la DRRFFH de Ségou

- 96-1386/MEFPT-DNFPP-D4-1 du 12 septembre 1996 portant renouvellement de disponibilité en faveur de Mr Norbert Zazé DEMBELE N° Mle 345-44-A, Ingénieur des Eaux et Forêts en service au Projet SOS de Tominian
- 96-1443/MEFPT-DNFPP-D4-3 du 18 Septembre 1996 portant régularisation de situation en faveur de Mme Mariama DOUCOURE N° Mle 476-55-M, Professeur en service à la DRRFFH de Ségou
- 96-1458/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 12 Septembre 1996 portant avancement de catégorie en faveur de Mr Amadou THIAM, N° Mle 781-25-N, ATEF en service à la DRRFFH du District de Bamako
- 96-1521/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 30 Septembre portant avancement de catégorie en faveur de Mamadou TOURE, N° Mle 907-98-X, ATEF en service à la DRRFFH du District de Bamako.
- 96-1547/MEFPT-DNFPP-D4-1 du 2 Octobre portant intégration à la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires stagiaires de certains dont Mr Mohamed Aboubacrine N° Mle 950-89-L
- 96-1633/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 17 Octobre 1996 portant avancement de catégorie en faveur de Mr Aliou COULIBALY N° Mle 908-03-N, ATEF en service à la DRRFFH du District de Bamako
- +96-1658/MEFPT-DNFPP-D4-3 du 30 Octobre 1996 portant mise à la retraite de certaines fonctionnaires dont Mr Mamadou DIARISSO N° Mle 1213-85-X, Ingénieur des Eaux et Forêts.
- 96-1668/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 24 Octobre 1996 portant mise en disponibilité pour deux angen faveur de Mr Moussa Ag Mohamed N° Mle 350-15-S, ATEF en service au SRFFH de Ménaka.
- 96-1856/MEFPT-DNFPP-D4-1 du 21 Novembre 1996 portant mise à la retraite de certains fonctionnaires dont Mr Boubacar A. MAIGA N° Mle 206-26, ATEF.
- 96-1924/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 29 Novembre 1996 portant détachement pour cinq ans en faveur de Mr Modibo TRAORE N° Mle 420-17-V, Ingénieur des Eaux et Forêts auprès de l'UEMOA
- 96-1964/MEFPT-DNFPP-D4-2 du 6 Décembre 1996 portant régularisation de situation administrative de Mr Mamadou Adama DIARRA N° M.I 298-18-W, Ingénieur des Eaux et Forêts en service à la l'OPM.

1.2. ETAT D'ENCADREMENT DU SERVICE

1.2.1. Direction Centrale

Directeur National :

Yafong BERTHE n° Mle 370.68.C, Docteur Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur National Adjoint :

Souleymane CISSE, n° Mle 345.24.C, Ingénieur des eaux et Forêts.

Chef du secrétariat Général :

Soumaila BERTHE, n° Mle 272.13.P, Ingénieur des Eaux et Forêts

Division Etudes, Planification et Statistiques :

Mme CISSE Diénéba SOW, N° Mle 439.59.S, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Aménagement des Ressources :

Dr. Amadou MAIGA n° Mle 423.26.E, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Animation, Vulgarisation :

Abdoul Karim DIALLO, n° Mle 195.42.Y, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Législation Contrôle :

Hamid AG Mohamed Lamine N° Mle 218.39.V, Ingénieur des Eaux et Forêts

1.22. Directions Régionales des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques

Directeur Régional de Kayes :

Yaya Nouhoum TAMBOURA, n°317.34.N Ingénieur des Eaux et Forêts

Directeur Régional de Koulikoro :

Ibrahima DOUMBIA n° Mle 420.28.G, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur Régional de Sikasso :

Félix DAKOUO, n° Mle 368.60.T, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur Régional de Ségou :

Alassane Boncana MAIGA, n° Mle 345.25.D, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur Régional de Mopti :

Moussa DEMBELE, n° Mle 345.37.S, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur Régional de Tombouctou :

Niarga KEITA, n° Mle 345.25.F, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur Régional de Gao :

Biramou SISSOKO, n° Mle 460.67.B, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur Régional de Kidal :

Amewey AG Sid'Ahmed n° Mle 246.67.B, Ingénieur des Eaux et Forêts.

1.2.3. Services rattachés

*** Opération Pêche Mopti (OPM)**

Directeur : Moriba KONE, N° Mle 345.50 G, Ingénieur des Eaux et Forêts.

*** Opération Parc National de la Boucle du Baoulé et des Réserves Adjacentes (OPNBB)**

Directeur : Mouroucoro NIARE n° Mle 489.53.K, Ingénieur des Eaux et Forêts remplacé en cours d'année par Mr Idrissa KONE N° Mle 373-55-M, Ingénieur des Eaux et Forêts.

*** Unité de Gestion Forestière (UGF)**

Coordinateur : Abdoul Madjidji SANOGO, n° Mle 148.96.J, Ingénieur des Eaux et Forêts.

*** Centre de Formation Pratique Forestier de Tabacoro (CFPF)**

Directeur : Tidiani COULIBALY n° Mle 479.99.M, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Situation du personnel au 31 Décembre 1996

CATÉGORIE "A"			CATÉGORIE "B"			CATÉGORIE "C"			CONVENTIONNAIRES (BUDGET NATIONAL - FONDS FORESTIER)		
STRUCTURES	Ing E & F	Ing agric.	Ing élevage	TGCM	TSEI	TS. Compt	C Finances	ATS	Adj Sce cont	CMGCM	Comptable
DNRFFH	36	1	1	1	1	23	2	5	2	1	1
D.R. Kayes	15		28				2	1			6
D.R. Koulikoro	18		56			21	1				3
D.R. Sikasso	16		65			18					2
D.R. Ségou	17	1	42			21	4	2	2		2
D.R. Mopti	16		41			26					2
D.R. Tombouctou	14		17			1	14	2			1
D.R. Gao	12		8			1	11	2	2		4
D.R. Kidal	1		3				1				1
D.R. Dist/Bko	6		20			20	1				1
OPM	7		5			1	3	1	2		6
OPNBB	5	2	18	1		1	12	1	1	10	1
UGF	9		9	1	2	1	1	1			8
G FPF	5	1	1			1	1	1		10	1

Total des agents = 890 dont 663 forestiers + 227 non forestiers

Ingénieurs des Eaux et forêts
Techniciens supérieurs des Eaux et Forêts
Agents Techniques des Eaux et Forêts

= 177
= 314
= 172

POSITION DE DETACHEMENT

PRENOMS ET NOMS	N° Mle	CORPS	SERVICES
Jean Djigui KEITA	107.32.L	I. Agro	FAO/Ghana
Kalfa SANOGO	284.76.L	I.E.F	PNUD/UNSO
Mory N. KEITA	244.32.M	"	FAO/Italie
Dramane COULIBALY	272.08.J	"	CILSS/B.Faso
Lanfia CAMARA	301.24.C	"	SONATAM/Mali
Amadou N'DIAYE	243.62.W	"	OERHN/Sélingué
Hinna KAIDARA	345.23.B	"	OERHN/Sélingué
Mamadou Moro DIAKITE	368.43.Z	"	OMBEVI
Assimi GUINDO	437.06.G	"	Agriculture
Malick Ladj Sylla	420.30.J	"	IPR
Dantoumé KAMISSOKO	280.89.B	"	DRE/EF/IPR
Ousmane SOGORE	420.25.D	"	MDRE/CPS
N'Tio NIAMALY	345.29.H	"	I.E.R
Harouna YOSSI	368.47.D	"	"
Abdoul Yéhia MAIGA	420.19.X	"	"
Koutougoudiou COULIBALY	420.18.W	"	"
Hamidou KONATE		"	"
Oumou TRAORE	452.66.A	"	"
Saïdou OUATTARA	460.38.T	"	"
Joseph Marie DAKONO	420.21.Z	"	"
Tiémoko DIAKITE	368.53.K	"	"
Ibrahima N'DIAYE	420.24.C	"	"
Moussa S. DIALLO	420.21.Z	"	"
Nampaa N. SANOGHO	285.84.W	"	MDRE/CPS
Alamir Sina TOURE	463.09.K	"	MDRE/CPS
Mariam SANOGO	488.07.H	"	I.E.R.
Yamadou SYLLA	422.60.W	"	"
Ibréhima DEMBELE	422.67.B	"	"
Irkonanan Oumar DIALLO	273.60.T	"	I.E.R.
Modibo SIDIBE	366.65.M	Dr IEF	I.E.R.
Moustaph SOUMARE	107.42.Y	Dr IEF	UNSO / USA
Ousmane TALL	423.27.F	ATEF	IPR
Hamadou M. KOUYATE	743.06.S	I.E.F	PRODESO
Moussa BARRY	460.35.P	"	IPR
Djiriba TRAORE	770.00.K	"	MDRE/CPS
Mahmadou B. KOUNTA	246.11.M	T.E.F	IPR
Mme DIARRA Bintou NIMAGA	489.67.B	I.E.F	MDRE/CPS
M'Bè KONE	459.97.K	T.E.F	IPR
Almany KONIPO	460.96.J	T.E.F	IPR
Modibo TRAORE	420.17.V	I.E.F	CEDEAO
Salif KANOUTE	246.90.G	"	MDRE/CAB
Mohamed L. KALLE	301.25.D	"	MDRE/CAB
Amadou KONE	246.86.Y	"	MDRE/CAB
Bather KONE	311.32.B	I.E.F.	IER

POSITION : STAGE ET FORMATION

PRENOMS ET NOMS	N° Mle	CORPS	LIEU	SERVICE
Aboubacrine S. MAIGA	304.42.Y	T.E.F.	I.P.R.	District
Abdoulaye TAMBOURA	769.35.G	"	"	"
Sadio FANE	422.63.X	"	"	"
Abdoulaye TRAORE	423.03.D	"	"	"
Mamadou Lamine SISSOKO	437.26.E			
Mamadou TOURE	907.98.X	A.T.E.F	"	"
Salia BENGALY	791.21.L	"	"	"
Dramane BARRO	791.21.J	T.E.F.	"	"
Mahamane ADAMOU	916.61.E	A.T.E.F	"	"
Bakary KONATE	916.50.S	"	"	"
Boubacar SISSOKO	908.07.T	"	"	
Seydou Galo SOW	908.01.T	"	"	
Adama SOUMARE	907.92.P	"	"	
Massa N. TRAORE	366.58.R	T.E.F.	"	"
Hamidou TRAORE	916.53.N	A.T.E.F	"	"
Bakary KALAPO	920.05.R	"	"	
Samuel DIARRA	919.99.Y	"	"	Ségou
Issa TRAORE	907.93.R	"	"	Ségou
Seydou DIARRA	908.04.R	"		OPNBB
Daouda DOUMBIA	926.10.X	"	I.P.R.	"
Bou KONE	926.08.X	"	"	
Zié SANOGO	489.60.T	I.E.R.	USA	U.G.F.
Boubacar SIDIBE	928.36.A	T.E.F.	I.P.R.	U.G.F.
Ibrahima DIABATE	791.35.A	A.T.E.F.	"	Sikasso
Alhousseini MAIGA	317.73.H	T.E.F.	"	"
Nampro COULIBALY	424.94.G	A.T.E.F.	"	"
Abdoulaye KANTE	743.10.X	T.E.F.	"	"
Fanéké DABO	743.13.A	"	"	"
Amadou BANGALY	460.59.S	"	"	"
Salif SIDIBE	791.22.K	A.T.E.F	"	"
Ousmane SANOGO	920.53.W	"	"	"
Oumar KODIO	425.05.F	"		OPNBB
Oumar BENGALY	926.09.W	"	Cameroun	"
Sadio KOUYATE dit Soumano	437.15.S	T.E.F.	I.P.R.	
Bakary TRAORE	488.27.F	"	"	"
Badian DIABATE	928.36.B	"	"	
Toumani DEMBELE	422.84.W	"	"	
N'Tossama DIARRA	743.13.A	"	"	Koulikoro
Mamadou T. TRAORE	422.94.X	A.T.E.F.	"	"
Cheick Oumar TOURE	459.96.J	T.S.E.F	"	U.G.F.

POSITION DE DISPONIBILITE

PRENOMS ET NOMS	N° Mle	CORPS	Anciens services
Youssouf SIDIBE	495.17.V	CMGCM	DNEF
Odile Camara	420.29.H	Ing E & F	DNEF
Mamadou DIAKITE	317.38.P	"	DNEF
Guillaume DIALLO	345.33.M	"	DNEF
Guimba DIALLO	246.69.D	"	DREF/SIKASSO
Aly Bacha KONATE	430.91.D	"	DREF/MOPTI
Abdoulaye DAGAMAISSA	438.79.P	"	DNEF
Zazié Norbert DEMBELE	345.44.A	"	DNEF
Mamadou HAIDARA	368.48.H	"	DNEF
Mariam DEMBELE	440.00.A	"	OAPF
Mamadou DIAKITE	315.04.E	"	DREF/MOPTI

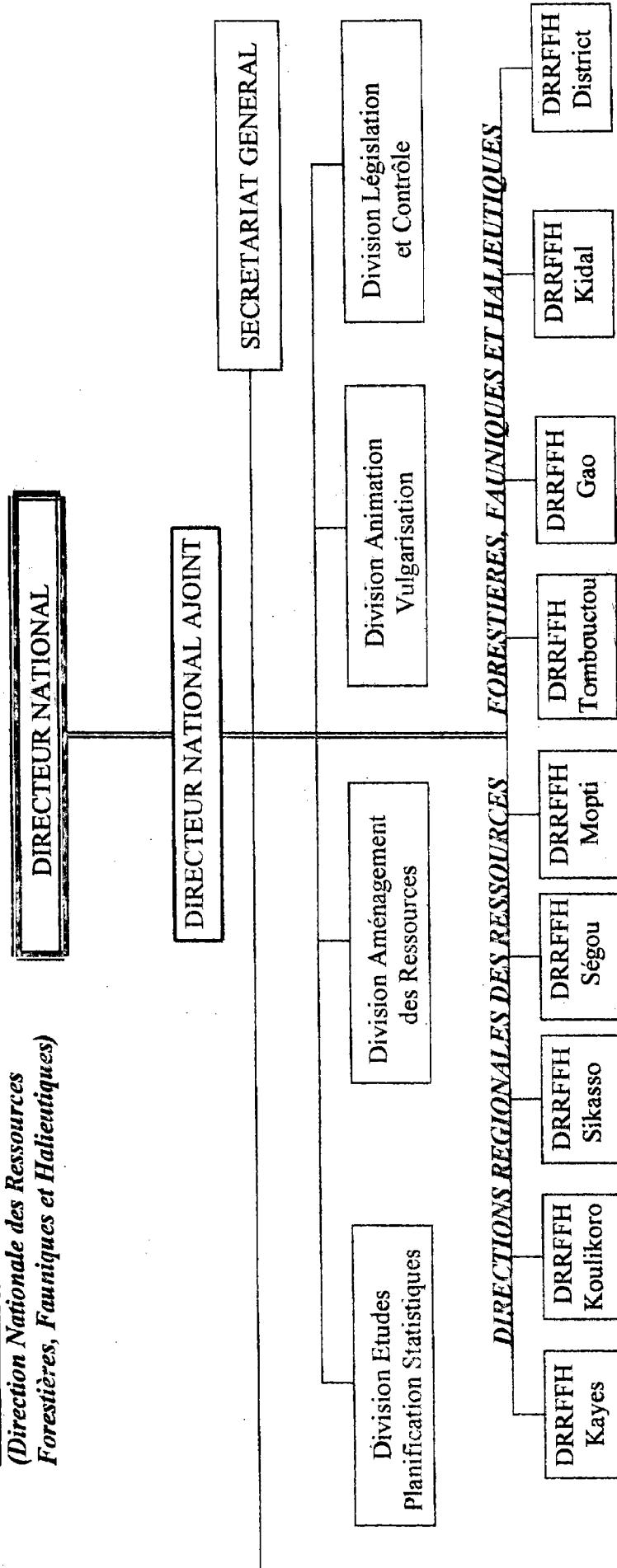
NECROLOGIE

- Monsieur Gilbert Déou DEMBELE, Technicien Supérieur des Eaux et Forêts en service à la DRRFFH de Ségou, décédé le 7 Mai 1996
- Monsieur Sékou Mariko, Technicien des Eaux et Forêts en service à la DRRFFH de Koulikoro, décédé le 16 Mai 1996
- Monsieur Antoine KONE, Gardien des Faunes en Service au Zoo, décédé le 3 Juillet 1996
- Mme Rokia TRAORE, Adjointe de Secrétariat à l'OPNBB, décédée le 21 Décembre 1996

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION NATIONALE
DES RESSOURCES FORESTIERES FAUNIQUES ET
HALIEUTIQUES - BAMAKO

ORGANIGRAMME DE LA DNREFH

(Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques)



SERVICES ATTACHES

- | | |
|-------|--|
| OPNBB | Opération Parc National de la Boucle du Bani |
| OPM | Opération Pêche Mopti |
| CFPF | Centre de Formation Pratique Forestier |
| UGF | Unité de Gestion Forestière |

1.3. Situation d'exécution des Budgets de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques

A – Budget de Fonctionnement

IMPUTATIONS	Crédits notifiés	Crédits engagés
2.631.000 : Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques		
11.00.00 : Personnel	91.846.000	91.846.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	51.000.000	51.000.000
12.10.00 : Besoins nouveaux des services	4.360.000	4.360.000
16.00.00 : Frais de transport	22.800.000	22.800.000
TOTAL	170.006.000	170.006.000
4.631.100 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Kayes		
11.00.00 : Personnel	39.397.000	39.397.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	500.000	500.000
TOTAL	41.547.000	41.547.000
4.631.200 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Koulikoro		
11.00.00 : Personnel	52.626.000	52.626.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	500.000	500.000
TOTAL	54.776.000	54.776.000
4.631.300 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Sikasso		
11.00.00 : Personnel	95.891.000	95.891.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	500.000	500.000
TOTAL	98.041.000	98.041.000
4.631.400 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Ségou		
11.00.00 : Personnel	31.933.000	31.933.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	500.000	500.000
TOTAL	34.083.000	34.083.000

IMPUTATIONS	Crédits notifiés	Crédits engagés
4.631.500 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Mopti		
11.00.00 : Personnel	52.935.000	52.935.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	500.000	500.000
TOTAL	55.085.000	55.085.000
4.631.600 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Tombouctou		
11.00.00 : Personnel	31.233.000	31.233.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	500.000	500.000
TOTAL	33.383.000	33.383.000
4.631.700 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Gao		
11.00.00 : Personnel	19.155.000	19.155.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	500.000	500.000
TOTAL	21.305.000	21.305.000
4.631.800 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques De Bamako		
11.00.00 : Personnel	23.294.000	23.294.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	3.200.000	3.200.000
16.00.00 : Frais de transport	1.150.000	1.150.000
TOTAL	27.644.000	27.644.000
4.631.900 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Kidal		
11.00.00 : Personnel	1.299.000	1.299.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	1.650.000	1.650.000
16.00.00 : Frais de transport	1.100.000	1.100.000
TOTAL	4.049.000	4.049.000
3.631.140 : Opération Aménagement et Production Forestières		
11.00.000 : Personnel	30.553.000	30.553.000

IMPUTATIONS	Crédits notifiés	Crédits engagés
3.632.500 : Opération Pêche Mopti		
11.00.00 : Personnel	21.552.000	21.552.000
11.90.02 : Salaires Personnel contractuel et saisonnier	22.450.000	22.450.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du service	10.300.000	10.300.000
13.00.00 : Indemnités de déplacement	1.486.000	1.486.000
16.00.00 : Frais de transport	9.600.000	9.600.000
21.00.00 : Subventions aux organismes publics	18.700.000	18.700.000
TOTAL	84.088.000	84.088.000
3.634.800 : OPNBB (Opération Parc National de la Boucle du Baoulé)		
11.00.00 : Personnel	38.730.000	38.730.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du Service	16.600.000	16.600.000
16.00.00 : Frais de transport	7.800.000	7.800.000
TOTAL	63.130.000	63.130.000
3.685.200 : Centre de Formation Pratique Forestier de Tabacoro		
11.00.00 : Personnel	12.862.000	12.862.000
12.00.00 : Matériel – Fonctionnement du service	1.500.000	1.500.000
16.00.00 : Frais de transport	2.000.000	2.000.000
16.10.00 : Carburant et lubrifiants	4.000.000	4.000.000
26.00.00 : Dépenses diverses de transfert	6.825.000	6.825.000
TOTAL	27.187.000	27.187.000
TOTAL : Budget de fonctionnement	744.877.000	744.877.000

B. Budget Investissement – Equipement CF 89

IMPUTATIONS	Crédits notifiés	Crédits engagés
31.631.1525 : Equipement DREF et Cantonnements Forestiers		
31.21.21 : Fonctionnement lié à l'investissement	37.087.000	37.087.000
34.00.00 : Acquisition Matériel technique	11.000.000	11.000.000
35.00.00 : Matériel de transport	1.913.000	1.913.000
TOTAL	50.000.000	50.000.000
2.631.1526 : Aménagement Forêts et Parcs Nationaux		
31.12.52 : Alimentation	5.900.000	5.900.000
31.16.16 : Fonctionnement lié à l'investissement	10.000.000	10.000.000
31.21.21 : Fonctionnement lié à l'investissement	9.000.000	9.000.000
31.22.22 : Fonctionnement lié l'investissement	2.476.000	2.476.000
TOTAL	27.376.000	27.376.000
2.631.1551 : Reboisement – Plantations		
32.00.00 : Travaux et constructions	14.000.000	14.000.000
34.00.00 : Acquisition matériel technique	5.288.000	5.288.000
TOTAL	19.288.000	19.288.000
<i>TOTAL Budget - Equipment</i>	96.664.000	96.664.000

SITUATION DU PARC AUTOMOBILE AU 31 DECEMBRE 1995

DESIGNATION	N° IMMATRICULATION	OBSERVATIONS
1. Direction Nationale des RFFH		
Land-cruiser Toyota Turbo	ITRM 5959 - AIT	Bon
Land-cruiser Toyota	ITRM 4762 - AIT	Bon
Jeep Cherokee	ITRM 3007 - AIT	Passable
Runner-Toyota	ITRM 3702 - AIT	Passable
Toyota Corolla XL	ITRM 4765 - AIT	Bon
Renaul 21	ITRM 2431 - AIT	Passable
Renaul 12	ITRM 3071 - AIT	Passable
Renaul 12	ITRM 3072 - AIT	Passable
Renaul 19	ITRM 3006 - AIT	Passable
Renaul 12	K 0491	Passable
Toyota Pick-up	67-2640-A	Mauvais
Toyota SW	6204 AIT	Bon
Land-cruiser Toyota	K 0490	Passable
2. Direction Régionale des RFFH Kayes		
Toyota Pic-up 2 cabines	ITRM 4622 - A	En panne
Nissan Pick-up 2 cabines	2RMH 1963	Proposée à la réforme
Mercedes 300 CD	ITRM 0757	Mauvais
Nissan Pick-up 2 cabines	NU 61 1647 - A	Mauvais
Land-Cruiser 1 cabine	NU 61 3842 - A	Mauvais
Nissan Pick-up 2 cabines	ITRM 9954 - A	Proposée à la réforme
Land-Rover PU	2 RMD 4234	Proposée à la réforme
Mercedes BENZ	01-CD-1441	Proposée à la réforme
Toyota Hilux 28 D	2RMJ 4080	Bon
Land-Rover 110	S/N°	Proposée à la réforme
Mitsubishi pick-up	2RMJ 7651	Bon
Toyota Hilux PU	2RMH 6518	Passable
Nissan Pick-up 2 cabines	ITRM 1446 - A	Proposée à la réforme
Land-cruiser	NU 61-3041 - A	Bon
Toyota Hilux 1 cabine	2RMH 2936	Passable
Toyota Pick-up 1 cabine	2RMH 1796	Proposée à la réforme
Camion U NIMOG	ATRM 2465	Proposée à la réforme
3. Direction Régionale RFFH Koulikoro		
Peugeot 405 breack	ITRM 2833 A	Passable
Land Cruiser	NU 61 0350 ARM	Assez bon
Toyota pick-up 1 cabine	NU 61 0265 - A	En panne
Toyota 2 cabines	ITRM 4275 - A	Bon
Toyota 1 cabine	ITRM 2835 - A	Accidentée
Toyota 1 cabine	ITRM 2836 - A	Mauvais
Toyota 1 cabine	ITRM 2837 - A	Passable
Toyota 2 cabines	ITRM	

Mitsubishi pick-up	2RMJ 7509	Bon
Toyota Hilux	2RMJ 2488	Epavé
Toyota Hilux	2RMJ 1797	Bon
Land-cruiser	2RMG 9557	Mauvais
Land-rover	2RMF 3547	Epavé
Peugeot 504 bâchée	2RMG 4208	Mauvais
Toyota 2 cabines	NU 61 3639 - A	Bon
Toyota 2 cabines	NU 61 2115 - A	
4. Direction Régionale des RFFH Sikasso		
Toyota 2 cabines	ITRM 3285 - A	Accidenté
Land-Cruiser	ITRM 3286 - A	A reformer
Peugeot 405	ITRM 1821 - A	Passable
Land-cruiser	3RMD 3083	Passable
Toyota 2 cabines	ITRM 3963 - A	Bon
Toyota 2 cabines	ITRM 4225 - A	Bon
HZ 80	ITRM 5422 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 3288 - A	Mauvais
Toyota Hilux	ITRM 4261 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 4263 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 4260 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 5451 - A	Bon
Toyota Hilux	ITRM 4193 - A	Mauvais
Toyota Hilux	ITRM 4226 - A	Bon
5. Direction Régionale des RFFH Ségou		
Toyota	ITRM 3423 - A	Sur cale
Toyota Mini car	ITRM 4032 - A	Sur cale
Peugeot 505	ITRM 2957 - A	Mauvais
Toyota 4x4	2RMH 2940	sur cale
Toyota 4x4	2RMH 2167	Sur cale
Toyota 4x4	ITRM 4618 - A	Bon
Toyota HILUX	2RMH 5822	Sur cale
Toyota 2x4	ITRM 3921	Passable
Toyota	ITRM 9202	Sur cale
Toyota	2RMJ 4080	Passable
Toyota	ITRM 3421 - A	Passable
Toyota	ITRM 5351 - A	Bon
Toyota	ITRM 3180	Passable
Toyota	ATRM 2988	Sur cale
Toyota	ATRM 3179	Passable
Toyota Land cruiser	ITRM 4763	Bon
6. Direction Régionale des RFFH Mopti		
Toyota Hilux	2RMH 5823	Passable
Nissan 2 cabines	ITRM 2838 - A	Bon
Nissan 2 cabines	ITRM 2670 - A	Bon

Toyota 2 cabines	ITRM 4592 - A	Sur Cale
Land-cruiser PU	2RMF 3771	sur cale
Land cruiser PU	2RMF 3772	sur cale
Land Rover chassis court	ITRM 0949 - A	Sur Cale
Land-rover car	ITRM 0835	sur cale
Peugeot 404 bâchée	2RMF 9948	sur cale
Jeep - cherokee	ITRM 4550 - A	Bon
Jeep - cherokee	ITRM 4551 - A	Bon
Toyota PU	2RMJ 1795	Passable
Land rover 109	7665 - ww 165	Sur cale
Land Rover PU	66 RM 8182	Panne
Land cruiser PU	2RMF 3630	
Land Fover 110	ITRM 9190	Bon
7. Direction Régionale RFFH Tombouctou		
Niva 1600	NU 61 0114 RM	Epave
Toyota hilux	2RMJ 5925	Mauvais
Toyota hilux	2RMJ 5413	Bon
Land-rover 110	ITRM 3528 - A	Passable
Toyota	ITRM 2249 - A	Sur cale
Land-rover 109	2RME 7209	Epave
Land-rover 110	ITRM 3529 - A	Passable
Land rover 110	2RME 3631	Epavé
Land cruiser	2RMH 2941	Epavé
Toyota Hilux	6RMD 0712	Mauvais
Mercedès camion		Passable
8. Direction Régionale des RFFH GAO		
Toyota Land cruiser	2RMH 6932	Sur cale
Toyota Hilux	ERMH 5826	Passable
Toyota Hilux	2RMH 2942	Mauvais
9. Direction Régionale RFFH de Kidal		
Toyota BJ 60	ITRM 1146 - A	Passable
10. Direction Régionale RFFH D/Bamako		
Peugeot 504 bâchée	ITRM 3121	Bon
Peugeot 504 bâchée	ITRM 3122	Bon
11. Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro		
Tracteur Renault 651-45	3RMD 2441	Panne
Bus Renault SG 4	3RMD 2442	Passable
Bus toyota	ITRM 3515 - A	Passable
Toyota 2 cabines	ITRM 3991 - A	Passable

Toyota 1 cabine Peugeot 405	ITRM 4091 - A ITRM 4206 - A	Passable Passable
12. Opération Pêche Mopti		
Peugeot 505 breack Land rover car Peugeot 504 bâchée Peugeot 504 bâchée Land - rover PU Land rover PU Toyota Mini Bus	5RMD 1939 S/N 2RMG 4157 5RMD 1940 S/N S/N 5RMD 1677	Passable Passable Passable Passable Passable Passable Passable
13. Opération Parc National de la Boucle du BAOULE (OPNBB)		
Land rover PU Land rover bâchée Berliet camion GL 900 Peugeot 404 bâchée Renault 12 berline Toyota 2 cabines Toyota 2 cabines Toyota 1 cabine Nevelleuse 120 G MB Trac 1300 Volkswagen PU Camion Mercedes 1513 Land-rover 110 Peugeot 405 berline Toyota cruiser PU Toyota B 560 Land rover 130 Camion Mercedès Toyota cruiser	2 RME 7208 2RMF 3003 2MRF 3843 2RMG 1758 2RMG 5460 2RMH 3877 2RMH 3083 2RMH 5824 S/N S/N S/N 61 NU 5369 - A 61 NU 3950 - A 61 NU 1277 - A 61 NU 4510 - A 61 NU 7009 - A ITRM	Epave Sur cale Passable Sur cale P. à la reforme sur cale Passable Bon Bon Sur cale Sur cale Sur cale Bon Bon Sur cale Sur cale Sur cale Bon Passable

CHAPITRE II

**ETUDES - PLANIFICATION
FORMATION - STATISTIQUES**

1. ETUDES ET PLANIFICATION

Les résultats obtenus ci-dessous ont été enregistrés au titre de :

1.1. Outils de planification

En collaboration avec les autres sections, il a été élaboré et mis à la disposition des autres divisions et structures déconcentrées les documents ci-après :

- ~ Canevas de présentation des projets
- ~ Canevas de présentation des rapports trimestriels des Divisions Régionales
- ~ Guide de supervision des projets et programmes

1.2. Formulation et élaboration de fiches de nouveaux projets

Des documents de nouveaux projets ont été élaborés. Il s'agit de :

- Lutte contre l'ensablement dans les régions nord du Mali, volet Bourem avec la création du corps des volontaires de développement initié par le Ministre du Développement rural et de l'Environnement
- Lutte contre l'ensablement dans le cercle d'Ansongo
- Animation, vulgarisation et communication du plan d'action de la politique forestière nationale (PFN)
- Formation professionnelle continue des intervenants dans la gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques
- Formation post-graduée et recyclage à l'étranger des cadres de l'administration forestière
- Aménagement et gestion des ressources forestières de la région de Kayes
- Classement et déclassement des domaines dans le cadre du transfert des domaines aux collectivités territoriales décentralisées
- Sauvegarde de Lamantin au Mali
- Amélioration de la production de Pourghère au Mali
- Participation à l'élaboration du document de plan directeur du programme de gestion durable des ressources naturelles (GDRN) au Mali de Février à Novembre 1996 qui comprend trois niveaux d'intervention (local, régional et national) pour la période 1997-1999
- Participation à la conception de la phase 1997-1998 du projet «Forêt et sécurité alimentaire en Afrique sahélienne».

1.3. Reformulation de fiches d'anciens projets

Elle a concerné :

- étude de faisabilité d'un programme de développement des oasis dans les régions Nord du Mali ;
- étude de la biodiversité dans la région de Kidal ;
- rencontre intercommunautaire des populations des régions de Sikasso et Gao.

1.4. Etudes

Les études ci-après ont été menées :

- la préparation du document de plan d'action de la politique forestière nationale (PFN). Ce document a été joint à celui de la politique forestière et l'ensemble a été envoyé au cabinet du MDRE pour être soumis à l'adoption du Gouvernement ;
- la préparation des termes de référence pour la collecte des informations à travers toutes les localités du pays sur les potentialités en ressources forestières, fauniques et halieutiques, les contraintes à leur développement et les axes d'intervention proposés par les techniciens et les populations.

Ces informations devront permettre l'élaboration des documents de nouveaux projets inscrits au plan d'investissement de la politique forestière nationale.

- la participation à l'élaboration d'un certain nombre de termes de référence à savoir :
 - mécanisme de suivi-évaluation de la politique forestière nationale
 - évaluation de l'OPNBB
 - évaluation du projet aménagement et gestion des ressources forestières dans le cercle de Kita.

1.5. Appui aux directions régionales

Dans le cadre de l'appui aux directions régionales des ressources forestières, fauniques et halieutiques de Kayes et de Mopti pour la méthodologie d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement, il a été réalisé :

- la formation de six (6) cadres en exploitation des données PIRL ;
- la formation de tous les chefs de services des ressources forestières, fauniques et halieutiques de ces deux régions

1.6. Requête de financement (Voir tableau en annexe)

2. FORMATION ET DOCUMENTATION

2.1. Formation

Les formations ont porté sur les séminaires, les ateliers, les sessions de recyclage. Elles ont été organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

2.1.1. Formation diplôme

Elle a essentiellement concerné les techniciens supérieurs et Agents Techniques qui suivent les cycles ingénieur et technicien supérieur de l'Institut Polytechnique Rural (IPR) de Katibougou.

Deux techniciens supérieurs ont bénéficié de bourse dans le cadre de la coopération bilatérale pour suivre des études d'Ingénieur en Algérie. Par ailleurs, deux cadres ingénieurs forestiers ont bénéficié de bourses de spécialisation dans le cadre du projet «Appui à l'Administration forestière Déconcentrée» pour suivre des études post universitaires respectivement :

- à l'Université de Paris XII Créteil, pour la préparation d'un DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) en gestion agro-sylvopastorale pour l'année scolaire 1995/1996
- à l'ENGREF de Montpellier pour la préparation d'un DSPU (Diplôme Supérieur Post-universitaire des Régions chaudes) au titre de l'année scolaire 1995/1996
- au titre de l'année 1996/1997, trois (3) ingénieurs des Eaux et Forêts ont entamé le cycle « PRAT » planification régionale et aménagement du territoire à l'Institut Panafricain pour le Développement Région Afrique de l'Ouest et du Sahel (IPD/AOS) à Ouagadougou au Burkina Faso

En outre un ingénieur forestier prépare un DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) à l'Université d'Abobo à Abidjan en sciences de l'environnement (spécialité Eaux et Forêts et Environnement).

2.1.2. Ateliers et séminaires

Dans le cadre de l'exécution du projet d'appui à l'Administration forestière Déconcentrée (AAFD) des sessions de formations ont été organisées :

- Aménagement forestier pour Ingénieur des Eaux et Forêts du 9 au 18 Avril
- Sylviculture pour Techniciens Supérieurs des Eaux et Forêts du 22 au 27 Avril
- Agroforesterie pour I.E.F. du 13 au 18 Mai
- Aménagement forestier pour IEF du 9 au 18 Décembre
- Législation forestière à Mopti : trois sessions du 16 au 27 juillet
- Inventaire forestier

En outre des sessions de formation des formateurs en « Genre et Développement » ont été organisées avec l'appui financier de l'Ambassade Royale des Pays-Bas à Tabakoro et Selingué.

De même le chef de la section formation – documentation a participé à l'institut FORHOM au séminaire spécialisé « formation des responsables de formation » du 15 Août au 17 Septembre.

Aussi, la formation en technique de fixation des dunes des cadres et agents de la Direction régionale des ressources forestières, fauniques et halieutiques de Gao s'est tenue du 28 au 6 juillet dans le cadre du projet 7^e FED.

Enfin des séminaires spécialisés en « ZOPP » organisé par CIFL, dans le cadre de la formation des formateurs auxquels ont participé le DGA et le Directeur régional de Gao et en « Gestion stratégique par le CAMPC à Libreville auquel a participé le Chef de la Section Etudes et Planification.

2.1.3. Autres formations

Dans le cadre spécifique du PNVA les activités ont porté sur :

- la formation des techniciens supérieurs (techniciens spécialisés) assurée en AMRT animée par des chercheurs et des personnes ressources ;
- la formation spécifique des AVB (Agents de Vulgarisation de base) dans les thèmes spécialisés ;
- la formation de quinzaine des AVB par les techniciens supérieurs
- la formation des paysans tous les 15 jours par les AVB.

Dans le cadre du PGRN, des services de formation sur des thèmes spécifiques ont été organisées dans les zones d'intervention du projet.

Dans le cadre des visites d'échanges d'expériences, citons les voyages d'études des producteurs ruraux à Gao, Sikasso et Kayes.

Dans le cadre du centre de formation forestier de Tabakoro, l'effectivité de la réouverture du cycle «agent technique» par une promotion de 20 élèves.

2.2. Documentation

En matière de documentation les activités du centre ont été :

- la réception des documents nouvellement commandés ;
- la préparation et la proposition des projets de commande de nouveaux documents ;
- la réception, le bulletinage, la diffusion et la conservation des journaux d'abonnement, la recherche documentaire ;
- la diffusion régulière (chaque trimestre) du bulletin des nouvelles acquisitions et des statistiques de fréquentation du centre (Voir annexe 2).
- la rédaction des correspondances de toute nature en liaison avec le centre de documentation

- l'alimentation progressive de la base de données à travers des opérations de saisies des notices bibliographiques à l'ordinateur
- la participation à la rédaction et la production de deux bulletins «KUNAFONI et SAHEL VERT»
- le traitement des documents (enregistrement, cotation, étiquetage, catalogage)
- la tenue des statistiques de fréquentation de la bibliothèque.

3. SUIVI – EVALUATION – STATISTIQUES

3.1. Suivi

Dans le cadre du suivi des activités, la division a exécuté les activités suivantes :

3.1.1. Budget spécial d'investissement (BSI) (voir annexe3)

Onze (11) projets étaient recensés au répertoire national et ont fait l'objet de suivi courant l'année. Il faut noter l'irrégularité de l'envoi. La division a néanmoins envoyé toutes les fiches reçues à la CPS des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres.

3.1.2. Suivi informatisé de l'exécution des projets

Cette tâche n'a pas pu se poursuivre à cause de la panne de l'ordinateur concerné depuis Juin 1995.

3.1.3. Supervision des projets

Dans le cadre de la supervision des projets et programmes, la division a supervisé :

- le programme de lutte contre l'ensablement et développement des ressources forestières dans les régions nord du Mali, composante Tombouctou et Gao ;
- l'unité de Gestion Forestière «UGF» ;
- le programme de gestion durable des ressources naturelles (GDRN) composante « Appui à l'Administration Forestière Déconcentrée » (AAFD) de Sikasso.

Quant à la «stratégie de l'Energie Domestique» composante Cellule Combustibles ligneux, la supervision n'a pu se faire pour des raisons indépendantes de la division.

3.2. Evaluation

A propos de cette rubrique, la division a participé à l'élaboration des termes de référence pour l'évaluation de deux projets :

- l'aménagement des ressources forestières dans le cercle de Kita (BIT)
- la gestion améliorée des ressources et biodiversité de la boucle du Baoulé (OPNBB)

4.3. Statistiques : Les tableaux relatifs aux statistiques figurent en annexe.

Quant à l'annuaire des projets, il n'a pu être élaboré suite à l'insuffisance des données parvenues à cet effet.

4. AUTRES ACTIVITES

La division a entre autres élaboré :

- une note sur la participation du secteur forestier à l'économie nationale cette note fait ressortir à partir de l'analyse des tableaux (TES) la contribution des éléments du secteur forestier sur différentes branches de l'économie nationale. Ces éléments concernent l'exploitation du bois de chauffe, du charbon de bois, des produits de cueillette (noix de Karité et gomme arabique) et des produits de pêche. Selon les données statistiques de la Direction Nationale de la Planification la contribution a été de l'ordre de 60 milliards de F CFA par an soit 7,1 % environ du produit intérieur brut de 1991 à 1995 ;
- une note sur l'appui de l'USAID au secteur forestier, avec indication d'un programme prioritaire conformément à l'objectif de la croissance durable.

La division a également participé au cours de l'année à plusieurs forums, sessions de formation, ateliers, journées de réflexion, réunions etc.

ANNEXES

Annexe 1 : Requête de financement dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, certains projets ont été soumis pour requête de financement. Il s'agit de :

N° d'ordre	Intitulé des projets	Bailleurs de fonds	Observations
1	Valorisation des acquis de l'inventaire des ressources ligneuses	FED	
2	Lutte contre l'ensablement dans la région de Mopti	FED	
3	Aménagement participatif de six forêts classées de la région de Sikasso	CFD	
4	Aménagement et gestion des ressources forestières de la région de Kayes	République d'Allemagne	Ce projet a été également soumis au 8 ^e FED
5	Programme national de classement /déclassement de domaine forestier dans la perspective de transfert de domaines aux collectivités décentralisées	République d'Allemagne	8 ^e FED
6	Etude de faisabilité d'un programme de développement des oasis dans les régions nord du Mali	O.C.I. (Tunisie)	
7	Etude de la biodiversité dans la région de Kidal	Algérie	
8	Protection de l'Environnement et gestion durable des ressources naturelles autour de la ville de Kidal	Algérie	
9	Lutte contre l'ensablement dans le cercle d'Ansongo	Confédération Helvétique	
10	Formation professionnelle continue des intervenants dans la gestion durable des RFFH	Pays-Bas	
11	Formation Post-graduée et recyclage à l'étranger des cadres de l'Administration forestière	Pays – Bas	
12	Amélioration de la production de Pourghère au Mali	GTZ	
13	Récupération et valorisation du bois mort en 5 ^e Région.	8 ^e FED	
14	Etude d'identification d'un programme de développement de la région parc national de Boucle du Baoulé	8 ^e FED	
15	Programme d'appui au développement décentralisé de la zone agro-écologique du Moyen Bani/Niger	8 ^e FED	
16	Aménagement forestier villageois au niveau des bassins d'approvisionnement en bois énergie des villes de Kayes et de Bamako	FAO	
17	Animation, vulgarisation communication du plan d'action de la politique forestière nationale	FAO	

Annexe 2 : Statistiques de fréquentation de la bibliothèque Période du 1^{er}/01 au 31/12/96

Tableau I : Taux de fréquentation

Catégorie de lecteurs	Nombre	Pourcentage	Observations
Ingénieur des Eaux et Forêts	64	24,60	
Techniciens Supérieurs des Eaux et Forêts	7	3	
Agents Techniques des Eaux et forêts	1	0,50	
Personnel non forestier de la DNRFFH	0	0	
Etudiants	98	38	
Enseignants	21	8	
Autres	61	26	
TOTAL	260	100	

Tableau II : Mouvement des livres

Mouvements	Année	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
Utilisateurs		80	67	61	52	260
Prêt		8	9	20	7	44
Consultation		72	58	41	45	216

Annexe 3 : Situation du suivi des fiches DS1 des projets (Niveau décaissement au titre de l'année 1996)

Numéro RNP	Intitulé des projets	Montant BSI 1996	Dépenses en millions de F CFA				Total des trimestres	Observations
			1 ^{er} trim.	2 ^e trimest.	3 ^e trimest.	4 ^e trimest.		
129	Aménagement des forêts classées de Ségou	121	33	31	NP	NP	64	FED
1525	Equipement des DREF et cantonnements forestiers	50	9,28	10,14	12,94	17,64	50	Budget national
1526	Protection/aménagement forêts et parcs nationaux	27	9,09	4,59	0	4,59	18,27	Budget national
1529	Forêt et Sécurité alimentaire en Afrique sahélienne/Sko	325	NP	NP	55,7	43,08	98,78	FAO
1530	Aménagement des Ressources Forestières cercle Kita	378	64,4	NP	57,1	69,2	190,7	PNUD/Norw
1532	Programme de lutte contre l'ensablement et développement des ressources forestières dans les régions nord du Mali « Composante Tombouctou »	1003,47	101,25	101,25	NP	NP	202,5	FED
1532	Programme de lutte contre l'ensablement et développement des ressources forestières dans les régions nord du Mali « Composante Gao »	120,64	12,90	26,50	23,19	NP	62,59	FED
1541	Gestion améliorée des ressources et biodiversité dans la boucle du Baoulé	170	37	NP	10,8	61	108,8	PNUD
1551	Appui Reboisement et Plantations	19,29	0	2,64	16,64	0,01	19,29	Budget national
1552	Environnement de Bankass	169,3	NP	NP	NP	51	51	GB/SOS
1720	Environnement communautaire au Mali/Tominian	149	58	34	NP	NP	92	GB/SOS
	TOTAL	2 532,8	324,92	210,12	176,37	246,52	957,93	

NP : Non parvenu

CHAPITRE III

AMENAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

3.1. REBOISEMENT

La pluviométrie facteur important de la réussite des plantations a été surtout marquée par une insuffisance en 1996. Elle a connu sur l'ensemble du Mali une installation tardive et une mauvaise répartition dans certaines régions.

Au cours de cette campagne, il y a eu l'institutionnalisation de l'opération Mali Vert marquée dans certaines régions par des journées de plantation. Les résultats obtenus au cours de cette campagne se résument comme suit :

3.1.1. Production des plants

La quantité de plants produits pendant cette campagne se chiffre à 2 622 713 à plants comprenant :

- * 2 188 126 plants forestiers
- * 434 587 plants fruitiers

La répartition de la production des plants est donnée dans les tableaux qui suivent :

Tableau n°1 : Production des plants par région

Régions	Plants forestiers		Plants fruitiers		Production totale
	R.N.	Pots	R.N.	Pots	
Kayes	9 855	96 200	-	9 630	115 685
Koulikoro	31 773	248 982	40 419	4 999	326 173
Ségou	23 460	277 754	10 259	57 461	368 934
Sikasso	178 258	355 632	246 152	5 649	785 691
Mopti	50 750	176 572	-	30 040	257 362
Tombouctou	-	667 729	-	26 917.	694 648
Gao	-	46 161	-	513	46 674
Kidal	-	-	-	-	-
Bko-District	10 900	14 100	-	2 546	27 546
TOTAUX	304 996	1 883 130	296 830	137 757	2 622 713

Commentaire :

Les plants forestiers représentent 83,42 % de la production totale et les fruitiers ne représentent que 16,57 %. Ce taux est en progression par rapport à celui de 1995. Les taux de production des plants forestiers les plus élevés (25,49 % et 20,38 %) se retrouvent au niveau de Tombouctou et Sikasso. De façon générale la production de plants en pots 74,77 % est supérieure à la production totale des plants à racines nues de 25,23 %.

Tableau n° 2 : Evolution de la production des plants au cours des 4 dernières années.

Régions	Campagne 1993	Campagne 1994	Campagne 1995	Campagne 1996
Kayes	260 126	94 126	128 533	111 685
Koulikoro	249 747	272 835	214 940	326 173
Sikasso	550 105	703 399	533 085	785 691
Ségou	455 415	398 117	325 361	368 934
Mopti	384 532	247 671	356 947	257 362
Tombouctou	211 233	343 921	659 363	694 648
Gao	66 623	76 165	69 180	46 674
Kidal	-	13 254	13 038	-
Bamako-District	88 411	21 489	19 772	27 546
TOTAUX	2 289 950	2 163 082	2 442 266	2 622 713

La production totale de plants de 1996 est supérieure à celle de chacune des trois dernières années.

En comparant les chiffres de réalisation pour deux dernières années par région, il ressort que Sikasso dispose du chiffre de production le plus élevé soit 785 691 plants qui s'explique par :

- * la réticence de la population vis à vis de l'achat des plants ;
- * le manque de coordination des activités de production de plants et de reboisement.

Mais il faut retenir que la quantité de plants vendus ne concerne que les pépinières villageoises et privées au niveau de Ségou et Koulikoro.

Par ailleurs au niveau de ce tableau, les chiffres de production totale de plants les plus élevés se retrouvent au niveau de Sikasso, Ségou, Koulikoro et les plus faibles à Bamako-District et Gao.

Tableau n° 2 : Production et utilisation des plants (dans les pépinières privées et d'Etat)

Régions	Prévision 1996	Production 1996	Utilisation 1996		Reliquat	Pourcentage de reboisement
			Auto consom.	Plants vendus		
Kayes	88 653	115 685	115 685	-	-	100
Koulikoro	266 459	326 173	126 011	106 666	93 496	71,33
Sikasso	616 464	785 691	562 493	198 3278	24 870	71,59
Ségou	523 573	368 934	146 752	155 282	66 900	81,86
Mopti	261 693	257 362	183 916	-	73 446	71,46
Tombouctou	1 549 939	694 648	527 297	-	167 351	78
Gao	64 450	46 674	30 101	-	16 573	64,44
Kidal	-	-	-	-	-	-
Bko-District	25 000	27 546	25 740	-	1 806	93,43
TOTAL	3 396 231	2 622 713	1 717 995	460 276	444 442	84,56

* Le surplus en autoconsommation provient des plants de "Sauvons le Teck" utilisés dans le reboisement à Kita et plants achetés par la CMDT/Kita.

Les prévisions ont été dépassées au niveau des régions de Sikasso, Koulikoro, Kayes et Bamako District, tandis qu'au niveau de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao les prévisions n'ont pas été atteintes.

Le pourcentage de plants vendus au niveau des pépinières forestières et privées se chiffre à 14,45 % tandis que celui des plants cédés pour l'autoconsommation se chiffre 59,31%. Cette supériorité a été une justice en 1996 tandis que les plus faibles réalisations de 13 038 plants et 19 772 plants respectivement à Kidal et Bamako District ont été observés en 1995.

3.1.2. Plantations

La campagne 1996 a vu la réalisation de 7 380,73 ha + 471 643,3 m.l : au titre des différents types de plantations dont les détails par région sont donnés dans les tableaux suivants.

Régions	Type de plantations villageoises et Urbaines					Superficie totale régionale (ha)
	Bosquet villageois (ha)	Plantations d'alignement (ha)	Plantation d'ombrage (ha)	Espace vert (ha)	Verger (ha)	
Kayes	35,95	2,54	35,42	-	28,42	102,33
Koulikoro	125,71	15,04	24	12,66	73,85	251,26
Sikasso	418,09	10,70	-	8,56	718,29	1155,64
Ségou	105,52	25,05	130,26	10,98	121,55	393,36
Mopti	75,45	24,96	11,52	-	-	111,93
Tombouctou	0,33	22,47	2,72	3,15	269,93	298,6
Gao	37,80	0,24	148	-	-	39,52
Kidal	-	-	1,48	-	-	-
Bamako-District	-	0,72	10,17	2	-	12,89
TOTAUX	869,22	110,41	219,57	37,35	1 212,04	2 365,53

Par type de plantation, les superficies les plus élevées par ordre décroissant sont les vergers, les bosquets, les ombrages, les alignements et les espaces verts.

Les superficies les plus élevées se retrouvent au niveau des régions de Sikasso, Ségou, Koulikoro, Mopti, Kayes et les plus faibles à Kidal et Bamako District.

Plantations de démonstration et d'expérimentation

Les 29,15 ha de la région de Ségou comporte 28,75 ha de plantation industrielle réalisé à Niono.

Aucune réalisation n'a été enregistrée au niveau des régions de Kayes, Sikasso, Tombouctou, Gao, Bamako District et Kidal.

Cependant à Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, il y a eu des réalisations dont la plus élevée se retrouve au niveau de Tombouctou.

Plantations sylvopastorales et de protection

Région	Sylvopastorales			Protection			
	Protection point d'eau (ha)	Enrichissement pâturage (ha)	Superficie totale (ha)	Fixation dunes (ha)	Plantation flanc colline ou berge (ha)	Ceinture verte (ha)	Superficie totale
Kayes	0,65	2,75	3,40	-	5,25	-	5,25
Koulikoro	-	-	-	-	-	-	-
Sikasso	3,31	-	3,31	-	-	-	-
Ségou	0,25	176,48	176,48	-	-	-	-
Mopti	-	3	3	4,2	-	-	4,2
Tombouctou	-	2 725,43	2 725,43	211,64	28,64	-	240,26
Gao	-	-	-	31	-	-	31
Bamako-District	2	-	2	-	-	-	-
Kidal	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6,21	2 910,62	2 911,62	246,82	33,89	-	280,71

Au niveau des plantations sylvopastorales le chiffre de réalisation le plus élevé se trouve à Tombouctou et les plus faibles à Bamako District. Pour les plantations de protection le chiffre de réalisation le plus élevé se trouve à Tombouctou.

Plantations Agrosylvicoles

Type de plantat° Régions	Brise vent (m.l)	Haies vives (m.l)	Plantations champêtre (ha)	Superficie totale (ha + m.l)
Kayes	-	78 930,5	148,34	148,34 ha + 78 930,5 m.l
Koulikoro	5 659	130 715	152,46	152,46 ha + 136 374 m.l
Sikasso	216	37 753,6	80,16	80,16 ha + 37 969,6 m.l
Ségou	4 495	91 444	777,15	777,15 ha + 95 939 m.l
Mopti	13 101	44 636,5	72,18	72,18 ha + 57 737,5 m.l
Tombouctou	19 659,20	49 409	11,49	11,49 ha + 69068,2 m.l
Gao	165	120	-	285 m.l
Bamako-District	1 300	1 040	105	105 ha + 2 340 m.l
Kidal	-	-	-	-
TOTAUX	44 595,20	366 639	1 335,29	1346,78 ha + 478643,3 m.l

Au point de vue réalisation en m.l, la réalisation totale en haies vives est supérieure à celles des brises vents. Les réalisations les plus élevées en m.l se retrouvent au niveau des régions de Koulikoro, Kayes, Ségou, Tombouctou, Mopti et les faibles à Bamako District pour les haies vives. Tandis que pour les brises vents les plus élevées se retrouvent à Gao, Tombouctou et les plus faibles à Sikasso.

En plantation champêtre les superficies les plus élevées se retrouvent à Ségou et Koulikoro, Kayes et les plus faibles à Tombouctou et Gao.

Tableau n° 5 : Evolution des superficies plantées au cours des 4 dernières années.

Régions	1993	1994	1995	1996
Kayes	260,59ha+179.975 m.l	156,03 ha + 25.785,2 m.l	172,28 ha + 36.171 m.l	259,33 ha + 78930,5 m.l
Koulikoro	249,8 ha + 40.356 m	208,66 ha + 71,057	393,4 ha + 78.891	404,4 ha + 136374
Sikasso	442,64 ha + 763,28 m.l	542?59 HA + 128.946 m.l	513,44 ha + 41.194 m.l	1.239,11 ha + 37.969,6 m.l
Ségou	657,47 ha + 25.036 m.l	1.159,4 ha + 28.720 m.l	361,89 ha + 331.139 m.l	1.199,66 ha + 95.939 m.l
Mopti	693,91 ha + 131.526,5 m.l	555,28 ha + 87.379 m.l	409,04 ha + 123.316 m.l	324,11 ha + 69412,52 m.l
Tombouctou	102,77 ha + 17.978 m.l	747,21 ha + 183,28 m.l	1.370 ha + 2.915 m.l	3703,63 ha + 49.409 m.l
Gao	52,54 ha + 85.905 m.l	134,45 ha + 5.452 m.l	88,2 ha + 4.236,5 m.l	132,61 ha + 1170 m.l
Bko-District	17,2 ha + 27.341,75 m.l	13,47 ha + 20.600 m.l	10,91 ha + 17.014 m.l	117,89 ha + 2.340 m.l
Kidal	-	6,18 ha + 3.744 m.l	21,97 ha + 1.315 m.l	-
TOTAUX	2.509,54 ha + 586.912,31 m.l	3.601,32 ha + 390.011,5 m.l	4.799,66 ha + 66.697 m.l	7380,73 ha + 471643,3 m.l

La superficie réalisée en 1996 est supérieure à chacune des superficies réalisées au cours des années 1993, 1994 et 1995.

Les réalisations les plus élevées au m.l sont à Koulikoro, Kayes et Mopti et les plus faibles à Gao et Bemako District, celles en ha les plus sont à Tombouctou et Sikasso et les plus faibles à Gao et Bamako District.

3.2. AMENAGEMENT DES FORETS / CES

L'année 1995 a été marquée par une augmentation de la production de bois de chauffage, de charbon et de bois de service. Ceci explique par une reprise des activités de contrôle et par une sensibilisation de la population sur le danger qui pèse sur nos ressources forestières dont une exploitation raisonnée s'impose.

Le domaine protégé est toujours soumis à une dégradation sur l'ensemble du pays.

Le domaine classé comprenant 118 forêts classées d'environ 1 million d'hectares est très peu aménagé en dépit des efforts menés dans l'élaboration des plans d'aménagement. Actuellement 20 forêts pour une superficie de 2592 ha sont en cours d'aménagement. Ces chiffres, insignifiants par rapport aux besoins sont assez éloquents et traduisent l'état de dégradation de la plupart des forêts classées.

Le point focal de l'année 1996 a été la tenue d'un atelier national sur la méthodologie de création des marchés ruraux de bois et l'adoption de canevas consensuels d'élaboration de plans d'aménagement, de plans de gestion simplifiés et de contrats de gestion. Cet atelier de concertation institutionnelle tenu du 25 au 29 Novembre 1996 a été organisé conjointement par la CCL et le projet BIT/Kita.

3.2.1. Situation de l'évolution des forêts

3.2.1.1. Etat des forêts classées

Koulikoro : Le domaine classé compte 13 forêts couvrant une superficie totale de 608.091 hectares et dont certaines sont situées à cheval entre les régions de Kayes et Koulikoro.

Des travaux d'aménagement sont en cours dans les forêts suivantes :

- * Parc National du Baoulé (sous gestion OPNBB)
- * Faya, Monts Mandingues, Sousan (Sous gestion UGF)
- * Tienfala (mise en œuvre du plan d'aménagement par le service de Koulikoro en collaboration avec la CCL).

Sikasso

La région de Sikasso compte 25 forêts classées pour une superficie de 389.311,78 ha hectares.

L'année 1996 a été marquée par l'élaboration de plusieurs plans d'aménagement :

- * Le plan d'aménagement de la forêt classée de M'Pessoba
- * Un draft du PA de la forêt classée de Mahou
- * L'étude socio-économique de la forêt classée de Zamblara.

Ségou

La région de Ségou compte 15 forêts. Six forêts de Ségou font l'objet d'aménagement sous l'égide du projet PAFCS, subvention FED.

Au préalable un PA pour chacune des forêts a été élaboré avec la participation responsable des populations, d'où leur implication dans la mise en œuvre.

Les actions d'aménagement ont porté sur :

- * Les plantations champêtres au niveau des séries agroforestières
- * Les plantations d'alignement, des noix de rônier ou de bouture, pour la délimitation.
- * L'exécution et le nettoyage des pare-feu périphériques.
- * L'exécution de plantations et leur suivi-entretien
- * Les actions d'apiculture, d'organisation paysanne autour de l'exploitation.

Quant à la forêt classée de Koulala et les 5 autres de Macina elles ont bénéficié de l'appui du projet intitulé Projet de Gestion Participative des Forêts Classées de Macina et Baraouéli.

La 1ère phase de ce projet consiste à mener des études biophysiques et socio-économiques, en vue d'élaborer des PA pour les 6 forêts.

District de Bamako

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'aménagement pour la forêt classée de Koulouba des contacts ont été pris avec les populations afin de les sensibiliser sur la lutte contre les feux de brousse et les coupes illicites de bois. Avec le centre émetteur du Point G

des actions de désherbage ont été effectuées dans l'aire occupée par les installations de la station et aux alentours des pistes et accès fréquentés par les anciens pensionnaires du pavillon psychiatrique.

En collaboration avec l'EDM des travaux de dégagement et d'élagage ont été exécutés le long de l'axe routier Koulouba-Kati afin de faciliter l'éclairage de cette voie.

NB : Les rapports de Kayes, Mopti, Tombouctou et Kidal ne sont pas encore parvenus (les informations complémentaires seront fournies dès réception).

Conservation des Eaux et Sols / Défense et Restauration des Sols (CES/DRS)

Activités	Kayes	Kkro	Sko	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao	Kidal	Bko
Lignes en cailloux (m)		23409		50951	26605		-	Rap NP	80
Fascines (m.l)		747		15211	9 ha		-		-
Diguettes (m)		4293		24526	14660		-		-
Demi lunes (unités)		-		1433	5		-		-
Végétalisation (ha)	1,25ha	-		20715			-		-
Grattage à sec (ha)		-		42			-		-
Bandes enherbées (m)		-		100			-		-
Digues (m)		5			10		-		-
Mise en défens (ha)		-		15		1572 ha	-		-
Fixat. méca.des dunes (ha)		-				326,5ha	47 ha		-
Fixation biologique (ha)		-				326,5ha	39,13ha		-
Zay - (Unité)		-		9306	1471,25 ha		-		-
Conduitie régénération nat.	0,25ha	-		1497 pieds		1572 ha	-		-
Scarification (ha)		-		6			-		-
Bandes d'arrêts et d'ensemencement		-					1274,5 ha	-	-

Gao

Le domaine classé de la région de Gao couvre une superficie de 4 122 hectares. A cette superficie il faut ajouter 1 750 000 ha de la réserve de faune Ansongo-Menaka. De toutes les forêts classées celles de Djidara (Gao) et Monzonga (Ansongo) sont les plus menacées du fait de l'occupation illégale et du pâture incontrôlé.

NB : Les productions ne sont pas disponibles au niveau de la section statistique (tous les rapports des DRRFFH n'étant pas parvenus).

A ce titre il est impossible de formuler des commentaires.

3.2.1.2. Etat du domaine protégé : Ce domaine est la zone de prédilection pour les deux principales activités rurales que sont l'agriculture et l'élevage. Ces deux activités constituent les causes essentielles de la dégradation des ressources : défrichement anarchique, culture sur brûlis, nomadisme pastoral, surpâturage).

A ces deux facteurs s'ajoutent les feux de brousse et l'exploitation abusive des forêts pour la satisfaction des biens de service et besoins énergétiques (bois énergie, bois de service, bois d'œuvre).

Cependant les DRRFFH interviennent dans ce domaine par des actions de contrôle, de sensibilisation, d'animation et de vulgarisation, mais aussi à travers des actions de restauration (DRS-CES, mise en défens, création et entretien de pare-feux) et d'aménagement des forêts naturelles ou villageoises.

3.2.1.3. Actions de conservation des eaux et sols : défense et restauration des sols (CES/DRS) :

* **Conservation des eaux et sols** : Les actions de conservation comportent des mesures mécaniques et biologiques.

* **Mesures mécaniques** : Elles ont porté sur la réalisation de lignes en cailloux, de Diguettes, de cordons pierreux, de fascines de grattage à sec et de demi-lunes (voir détail tableau).

* **Mesures biologiques** : Elles ont porté sur la réalisation de bandes enherbées, de Végétalisation (voir tableau).

3.2.1.4. Défense et restauration des sols : Les actions réalisées, face à la dégradation continue des sols ont porté sur la mise en défens, la conduite de régénération naturelle le défrichement amélioré (voir tableau).

LISTE DES FORÊTS CLASSEES

Régions	Cercles	Forêts	Surface ha	Surf. totale Cercles	Total Région	Dates	Arrêtés /Décrets
KAYES	Bafoulabé	Dioubéba	20.500			17/02/1950	884/SEEF
		Fangala	28.000			25/03/1935	2262/FAOF
	Sous total			48.500			
	Kayes	Torokoro	7.825			31/12/1941	4627/SEF
		Bagoundo	7.200			20/03/1956	2336/SEP
		Dag-Dag	7.022			06/02/1959	36/SEF
		Dinguira	14.594			21/01/1950	4947/SEF
		Faleme	7.200			22/09/1948	4375/SEF
		Paparah	627			25/03/1935	6341/FAOF
		Sero	4.595				
		Sous total		49.063			
	Kita	Bangassi	25.510			31/12/1941	
		Galé	23.100			12/04/1952	2108/SEF
		Gangara	24.000			17/01/1951	468/SEF
		Kassaro	5.825				
		Kayaba	650			31/12/1941	4626/SEF
		Kobiri	8.103			03/02/1950	688/SEF
		Sebekoro	8.100			10/08/1952	2803/SEF
		Siguifiri	8.000			03/02/1950	688/SEP
		Tenienko	13.900				
	Sous total			117.188			
	Nioro	Loracbane	7.953			02/09/1948	2494/SEF
		Nioro	1.510			10/08/1942	2802/SEF
	Sous total			9.463			
	Total				224.214		
Koulikoro	Dioïla						
		Soussan	43.000			17/11/1954	2531/SE
		Missango	66				
	Sous total			43.066			
	Kati	Bolle	180				
		Bossofala	12.000			07/10/1944	
		Genina	90225			25/10/1944	
		Koulouba	2.010			28/06/1935	1438/SE/5
		La Faya	79.822				
		Mts Mandingues	14.580				
	Sous total			198.817			
	Koulikoro	Kentinkou	6.065			30/12/1954	7032/SEF
		Niamina	6.000			1950	
		Tienfala	3.000			1938	
	Sous total			15.065			
	Kolokani	Djidiéni	2.600			03/08/1953	5760/SE
		Nonsombougou	92.000				
		Nonkon	41				
	Sous total			94.641			
	Kangaba	Kangaba	7.150			30/09/1954	7030/SE
	Sous total			7.150			
	Total				358.739		

Régions	Cercles	Forêts	Surfa- ce ha	Surf. totale Cercles	Total Région	Dates	Arrêtés /Décrets
Sikasso	Bougouni	Banifing	13.830			21/12/1954	582/SEF
		Dialakoro	33.260			31/02/1986	418/PGRM
		Flaboula	200				9334/SEF
		Kekoro	52.000			27/12/1986	396/PGRM
		Nienendoug.	40.640			31/12/1986	417/PGRM
		Siankadoug	6.000			30/12/1954	85/30/SEF
		Thyemedongoulo	23.640				
	Sous total			174.560			
	Kadiolo	Kambergue	14.184			26/09/1985	242/PGRM
		Lougouani	9.928			26/04/1985	241/PGRM
	Sous total			24.112			
	Kolondiéba	Fatou	8.600			27/12/1986	401/PGRM
		Kobani	3.000			26/09/1985	245/PGRM
		Saman	15.200			27/12/1986	398/PGRM
		Sokourani	13.600			27/12/1986	400/PGRM
	Sous total			40.400			
	Koutiala	Koba	3.500			20/02/1956	564/SEF
		Mpessoba	2.700			30/04/1956	1667/SEF
		Zangasso	6.000			26/09/1985	243/PGRM
	Sous total			12.200			
	Sikasso	Rte Bouaké	100				
		Boukarila	13.200			27/12/1986	399/PGRM
		Kaboïla	410			12/04/1954	88/SEF
		Farako	15.500			13/02/1951	459/SEF
		Ngolokouna	280			10/01/1954	37/SEF
		Zamblara	163			12/03/1954	28/SEF
	Sous total			29.653			
	Yanfolila	Diangoumilia	56.000			27/12/1986	404/PGRM
		Djinetoumania	17.900			27/12/1986	402/PGRM
		Kalana	3.800			27/12/1985	394/PGRM
		Sorodian	15.400			27/12/1986	397/PGRM
	Sous total			92.100			
	Yorosso	Mehou	8.600			27/12/1986	403/PGRM
	Sous total			8.600			
Total					332.630		
Ségou	Baraouéli	Dioferongo	1.000			22/02/1948	4371/SEF
		Koulala	6.300			22/02/1948	4369/SEF
	Sous total			16.300			
	Niono	Fournou	1.620			13/12/1949	6367/SEF
		Fy	8.400			17/02/1949	885/
		Kolongotomo	1.150			04/04/1955	491/
	Sous total			11.170			
	Macina	Mio	6.000			02/10/1951	5457/
		Ouani	7.100			20/10/1949	6513/
		Sabaly	3.600			08/02/1955	2565/
		Saye	3.840			08/02/1949	6512/
		Sossebouyou	1.280			20/12/1954	9333/
	Sous total			23.020			
	Ségou	Djika	2.760			22/02/1948	4370/
		Doukolombe	10.000			22/02/1948	4372
		Fambougou	3.300			07/02/1944	415/
		Faira	3.200			07/02/1944	414/
		Fanzena	6.300			07/02/1944	413/
Total	Sous total			25.360			
					73.610		

Liste des forêts classées (suite)

Régions	Cercles	Forêts	Surface ha	Surf. totale Cercles	Total Région	Dates	Arrêtés /Décrets
Mopti	Youwarou	Bia	1.350			19/02/1946	4057/SE
		Diondo	270			27/01/1949	439/SE
		Enghem	2.300			12/02/1946	4069/SE
		Farfara	1.180			19/02/1946	405/SE
		Oumeri	1.400			27/01/1949	438/SE
		Sebi	1.100			19/09/1946	4058/SE
		Youwarou	646			06/12/1946	5263/SE
		Sous total		8.246			
Total					8.246		
Tom- bouc- tou	Diré	Amari	1.270				
		Djendel	685				
		Haina	1.012				
		Kirchamba	2.200				
		Kongodiara	1.540				
		Oualadji	1.250				
		Tabingatt	510				
		Tiancour	2.200				
	Sous total			10.667			
	Goundam	Fatisoumaïdara	10.300				
		Tangadrine	25.000				
	Sous total			35.300			
	Niafunké	Central	2.940				
		Soumpি	2.822				
		Koumaïra	1.070				
		Doua	1.412				
	Sous total			8.244			
	Tombouctou	Kabara	450				
	Sous total			460			
Total					54.671		
GAO	Gao						
		Djidara	260				
		Zindiga	1.500				
	Sous total			1.760			
	Bourem	Baria	1.200				
	Sous total			1.200			
Total	Ansongo	Monzonga	1.300			4.260	
TOTAL GENERAL							1.108.770

3.3. AMENAGEMENT DE LA FAUNE

3.3.1. Introduction

Plusieurs actions convergeant dans le sens de la restauration effective du cheptel faune sauvage ont été entreprises par le service en rapport avec un grand nombre de ses partenaires privilégiés en matière de gestion des ressources fauniques. Plusieurs projets qui attendaient d'être financés sont aujourd'hui pris en charge par les partenaires. Ces démarches de par leur importance ont porté une bouffé d'oxygène quant à la réalisation de certains objectifs de la politique forestière nationale dans laquelle s'inscrivent toutes ces activités. Au nombre des ces actions on peut citer entre autres :

- la démarche de création d'un Parc Transfrontalier entre la Guinée et le MALI (dans la zone située à la frontière des deux pays à une superficie de 10.000 km² côté Guinéen (Dinguiraye) et 5000 km² du côté Malien (Keniéba). Ce projet qui est en à pas douter un véritable instrument d'intégration attend son démarrage
- la mise en place d'un comité de coordination pour la gestion participative de la Réserve de Faune du Bafing (un comité composé par le service des Ressources Forestières Fauniques et Halieutiques, la GTZ/ PREMA, le Corps de la Paix de l'USA, l'ONG /AMCFE, et les Communautés Rurales de la zone concernée) ;
- le financement de projet d'Appui à la gestion des Ecosystèmes de parcours des Eléphants du Gourma ;
- le démarrage du projet d'inventaire des Reptiles d'intérêt Economique (Varanus niloticus et Varanus exanthematicus) ;
- le démarrage du projet d'étude sur les populations de lamantin du MALI (Trichechus senegalensis) ;
- le suivi des travaux d'aménagement du Parc Biologique de Bamako ;
- le suivi du Projet Gestion Améliorée de la Biodiversité de la Réserve de la Biodiversité de la Boucle du Baoulé ;
- l'étude sur l'identification des zones d'intérêt cynégétique sur le plan national ;

3.3.2. Analyse de l'état général de la faune

Comme pendant la campagne 1995, la situation de la faune paraît toujours sombre en ce qui concerne certains grands mammifères Sahelo - sahariens au nombre desquels on peut énumérer :

* Les éléphants

Dans le Gourma, la population d'éléphants a connu cette année un véritable dérangement jamais enregistré depuis la grande sécheresse de 1993. Les éléphants qui étaient connus pacifiques avec les hommes ont subitement changé de comportement suite à l'occupation par les communautés nomades en retour au pays après la rébellion. Les espaces (mares et salines) longtemps exploités par les pachydermes sont pour la plupart dominés pour diverses spéculations (agriculture, pâturage). Ce qui dégénère aujourd'hui à de sérieux conflits se soldant très souvent à des cas de mortalité de part et d'autre. Le tableau qui est assez sombre fait état chez les éléphants de 7 à 11 individus mort suite à la soif et d'abattage pour la protection des personnes et les biens (phénomène nouveau dans la zone). A Serma, 4 jeunes éléphanteaux sont morts de diarrhée et 2 adultes sont morts, l'un d'une chute dans un puisard et l'autre des blessures occasionnées lors d'un combat contre un mâle dominant. A Banzena 3 éléphants sont morts des suites de diarrhée due à la consommation d'eau boueuse. A Boula un éléphant est mort de soif et un adulte d'une mort dont la cause reste encore non établie. A Gogoro un autre serait mort de diarrhée. Au niveau de la population humaine les victimes sont au nombre de 5 dont deux hommes, deux femmes et son enfant. Ces conflits sont enregistrés surtout dans l'Arrondissement de Gossi (Adjora) et Bambara Maoudé. Plusieurs autres personnes ont subi des cas de blessures lors de certaines charges.

Les attaques ont toujours eu lieu dans les zones de retrait des éléphants soit pour mettre bas ou soit au cours de leurs repos.

Selon toutes analyses faites les conflits se situent toujours autour de l'exploitation des espaces (mares et pâturage) qui s'amenuisent d'année en année. Et pour résoudre le problème le Gouvernement doit prendre des mesures incitatives allant dans le sens du renforcement des ressources hydriques superficiels et souterraines (Aménagement des mares), des salines et restauration des pâturages. Il est à constater que chaque jour qui passe voit la dégradation de la biodiversité du Gourma suite aux différentes pressions. La mare de Banzena qui est l'Eldorado de la région risque de disparaître si ces dispositions ne sont pas prises en tout cas d'ici les cinq prochaines années.

Malgré cette situation liée à l'écologie du milieu, la population des éléphants a relativement augmenté. Plusieurs jeunes de nouvelles générations se font observés de part et d'autre de la Réserve. Sur le plan sanitaire certains de ces jeunes sont souvent victimes des cas de diarrhées et d'autres maladies liées à leur environnement.

* Les Girafes

Toujours au nombre de cinq individus, la population de Girafe (*Girafa camelopardalus reticulata*) du MALI a enregistré cette année une situation très critique. Les girafes qui avaient cette habitude de migrer entre le Niger et le Mali sont menacées de disparition suite à une dégradation accélérée de leur habitat. Des conflits sont observés chaque année dans la réserve les poussant à s'évader vers d'autres zones (le dernier cas date de Mars 1996). Des individus mal intentionnés avaient pourchassé les girafes vers le Niger qui ont heureusement rebroussé chemin. Suite à cette situation un appel a été lancé par la DNRFFH aux partenaires et d'autres œuvres de bienveillance pour qu'en vienne en aide à la dernière population de girafe du MALI. Un projet d'Aide d'Urgence a été adressé au PNUD qui a favorablement répondu. Le démarrage de ce projet est prévu pour 1997 et concernera une étude sur le potentiel écologique de la réserve.

*** Les Chimpanzés**

Les dernières informations collectées (source Peace Corps Manantali) font état d'une augmentation de la population. L'effectif réel n'ayant pas été évalué scientifiquement, on suppose toutefois que la taille de la population est d'environ 5000 individus. Au regard de ces données nous pouvons espérer qu'avec le Projet Gestion Participative de la Réserve du Bafing que les derniers chimpanzés au sud du Sahara ne seront pas dérangés dans leur biotope.

*** Les Lamantins**

Inféodés à l'eau, la population de lamantin se trouve actuellement stressée dans son habitat lui-même très dégradé suite aux pressions humaines. Selon les résultats des observations au niveau du fleuve Niger et autres affluents, les populations de lamantin semble se maintenir en certains endroits (Kangaba, Youwarou, Koulikoro) du pays.

En vue de sauvegarder les derniers spécimens une étude suivi d'un projet de conservation des populations de lamantin est en cours. Ce projet compte tenu de son importance est soutenu par le PNUD.

*** L'Hippopotame**

Très souvent signalés suite aux différentes attaques qu'ils font, les hippopotames constituent aujourd'hui de sérieux calvaires pour les populations riveraines du fleuve Niger. Des attaques de périmètres rizicoles et de personnes sont signalées à Gao, Koulikoro, et Sélingué. La population a fortement augmenté dans plusieurs parties du pays (Kayes, Mopti, Gao et Koulikoro). Les points d'eau permanents qui restent leur habitat naturel n'arrivent pas à les contenir. Les pâturages se font rares tout le long des grands cours d'eau. Ce qui est à la base des multiples conflits. A Gao deux cas d'attaque très mortelles et de blessures sont signalées.

*** L'Elan de Derby : -**

L'espèce se fait toujours rare dans son biotope, les résultats des dernières ne mentionnent pas la présence de la plus grande antilope de la savane. Au MALI où on a l'habitude de l'observer dans la Réserve de Faune du Baffin, l'Elan de Derby a totalement disparu de la région. La question qu'on puisse se poser aujourd'hui est de s'avoir est ce que l'espèce est totalement éteinte au MALI. Seule une étude scientifique approfondie est en mesure de le confirmer.

***Le Crocodile**

Suivant la tradition l'animal est aujourd'hui protégé par plusieurs populations qui le vénèrent d'ailleurs. Après l'interdiction du commerce de la peau aucune évaluation n'a été faite sur la population de crocodile pour déterminer la dynamique. Toutefois dans certaines zones du pays les mares villageoises restent les endroits favorables pour leur prolifération où on peut les observer facilement.

Dans la région de Mopti et principalement dans le cercle de Koro, plusieurs mares constituent les refuges de ces grands reptiles(environ 200 à 400 individus ont été identifiés dans ces mares).

Sur le plan national et concernant les autres animaux, la situation n'est pas toujours favorable malgré les nouvelles dispositions prises par le Gouvernement. L'Hippotrague, le Bubale et le Cob Defassa sont rares dans leurs anciens habitats.

Au niveau du Parc National de la Boucle du Baoulé, une remonté biologique est observée surtout dans la Réserve de Fina. Selon les observations effectuées en 1995 qui supposaient confirmer la présence de girafe et d'éléphants, les données de 1996 n'ont pas pu le justifier. Les primates, phacochères les phasianidae (pintades et francolins) et les primates sont toujours signalés sur l'ensemble du pays où ils constituent des menaces pour les cultures.

Dans la région de Koulikoro les grands mammifères se font extrêmement rares , seuls les hippopotames qui habitent les parties profondes du fleuve Niger sont aperçus à Kangaba, Kourouba, Kenenkou et Nyamina.

A Ségou la faune de la région se compose en grande partie d'avifaune (Canards, francolin, Outardes Canepetières). Les mammifères sont composés de primates (Singes rouge et vert) des phacochères et de quelques gazelles dans la zone de Farimaké, la forêt de Faragaye du côté de Sakala vers Doura et au Sud de Tominian vers la frontière MALI - BURKINA- FASO.

Dans la région de Sikasso, la faune est fortement menacée par les facteurs endogènes à savoir le grand braconnage qui continu de faire pression sur la faune de la future réserve de Nienendougou qui attend toujours d'être érigée. En matière d'exploitation de la faune, la région a fait plus de recettes par rapport à l'année 1995.

Au niveau de la Direction Régionale du District de Bamako, la régionalisation des titres d'exploitation a fait que les recettes sur les taxes de capture et d'exploitation des animaux (mammifères, reptiles et oiseaux) ont fortement baissé. De 2.656.675 F cfa, les recettes se trouvent à 290.000 Fcfa soit un manque à gagner de 74,41%. Toutefois la direction a délivré cette année 02 permis de chasse, aucun délit de chasse n'a été constaté.

Dans la partie nord du pays les mammifères Sahelo - sahariens se maintiennent suite à la rébellion. Plusieurs antilopes qui étaient difficiles à observer ont commencé à faire leur apparition.

A Gao les potentialités fauniques commencent à apparaître ; la faune composée pour la plupart d'espèces sahéliennes abonde surtout la vallée du fleuve Niger (Hippopotame et Oiseaux), Gazelles et gibier à plume dans la zone pastorale du Haoussa et du Gourma. L'Avifaune du Delta Intérieur du Niger est menacée par un braconnage sans merci qui se pratique aujourd'hui par les communautés Bozo en remplacement du poisson qui se fait énormément rare dans la région de Mopti.

Au niveau du Complexe Parc National de la Boucle du Baoulé dans le cadre de son programme d'aménagement sur 70 tournées prévues 64 ont été exécutées. Quinze (15) quadrats sur 17 ont été aménagés de Janvier à Juin 1996. Ces quadrats ont été portés sur carte en vue de leur pérennisation Ces travaux d'aménagement suivis d'inventaire faunique ont fait

l'objet de priorité. Neuf Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) diurnes et 07 nocturnes regroupant plus de 600 données de base sur un parcours de 250 km ont été inventoriés.

3.3.3. Exploitation de la faune

La campagne 1995 - 1996 a vu une petite baisse en matière d'exploitation de la faune. Malgré cela avec l'ouverture et l'organisation de la chasse des recettes non moins importantes ont été enregistré. Le grand braconnage qui était observé commence à diminuer en certains endroits du pays. Les populations qui avaient perdu la notion de se doter de permis de chasse commencent à épouser la pratique. C'est ainsi qu'avec la circulation des permis de chasse la faune en certains endroits commence à se restaurer. Cependant certaines régions administratives avec un cheptel faunique faible (absence de mammifères), n'ont pas pu faire de recettes.

Les recettes d'exploitation de la faune perçues pour cette année (les montants ici présents ne concernent que les directions régionales de Koulikoro Sikasso, Ségou et du District de Bamako) se chiffrent à :

Recettes d'exploitation :	5.145.000 F cfa
Transaction :	262.500 F cfa
Nombre de permis de chasse délivrés :	408
Nombre de délits de chasse constatés :	15
Zones cynégétiques identifiées :	21 (ce chiffre ne concerne que Koulikoro et Ségou)

En faisant une petite étude statistique nous observons l'évolution suivante :

ANNÉES	RECETTES D'EXPLOITATION	RECETTES DE TRANSACTION
1994	4.052.995 F CFA	348.750 F CFA
1995	5.503.175 F CFA	1.174.500 F CFA
1996	5.145.000 F CFA	265.500 F CFA

Exportation des animaux :

A la date du 31/12/1996, l'exportation des animaux a concerné les espèces suivantes :

Espèces Vivantes

Oiseaux

Passeriformes	: 615.005 Oiseaux contre 611.829 en 1995
Oiseaux CITES	: 9 583 Oiseaux contre 1 135 en 1995

Reptiles :

Varanus niloticus	: Néant contre 2500 en 1995
Varanus exanthematicus	: Néant contre 2650 en 1995
Python sebae	: 100 individus contre néant en 1995
Python regius	: 2 300 individus contre 5750 en 1995
Uromatyx sp	: 12.826 individus contre 1000 en 1995
Tortues terrestres	: 2 143 individus contre 2808 en 1995
Autres animaux	: 1 Guib Harnaché

Peaux et autres trophées

Varanus niloticus	: 68 352 peaux contre 85 145 en 1995
Varanus exanthematicus	: 551 peaux contre 2 550 en 1995
Python sebae	: 10 125 peaux contre 5 750 en 1995
Python regius	: 1 200 peaux contre 5 685 en 1995
Autres reptiles	: 1 peau d'Hyène taxidermisée contre 100 en 1995

Bien que les recettes de chasse semblent faibles par rapport à 1995, les types d'animaux ne sont malheureusement pas connus. Ce manque de données ne nous permet pas en réalité d'établir un plan réel de tir indispensable en matière d'aménagement de la faune.

3.3.4. Aménagement des Aires Protégées :

La gestion participative des Aires Protégées est aujourd'hui un outil très bien utilisé par le service en matière de conservation des ressources fauniques. Au niveau de plusieurs de nos Parcs et Réserves de faune les communautés rurales et les ONG sont impliquées à la gestion de la faune.

Dans la Réserve des Eléphants, l'exécution du projet «Appui à la gestion des écosystèmes des parcours des Eléphants du Gourma» est faite par la DRRFFH/Mopti et l'ONG/ELWAN.

Au niveau de la Réserve de faune du Bafing, un comité de gestion participative composé de la DNRFFH, la DRRFFH/Kayes, la GTZ/PREMA, l'UICN, le Peace Corps/USA, l'ONG/AMCFE et les Communautés rurales exécute un plan d'Opération comportant six activités identifiées à savoir :

- l'amélioration du niveau des connaissances sur la Réserve ;
- l'information et la sensibilisation des populations ;
- la surveillance de la Réserve contre les grandes menaces ;
- l'appui aux activités d'auto - promotion compatible avec la survie de la Réserve ;*
- la mise en œuvre d'actions tests de gestion de terroirs villageoises ;
- l'appui par la formation et la fourniture d'équipement aux structures et collectivités locales.

Dans le cadre du suivi de ce projet qui a démarré en 1996, nous avons participé à quatre réunions trimestrielles à Manantali. Plusieurs activités programmées au niveau du P.O sont en pleine activité soit par une ONG, soit en collaboration avec le service technique et les collectivités. Le PREMA/GTZ bailleur de fonds du projet et la DNRFFH ont en charge le suivi et l'évaluation des activités.

Dans le Complexe Parc National de la Boucle du Baoulé, les collectivités rurales participent avec le personnel de protection à la gestion améliorée de la diversité biologique de l'OPNBB depuis 1994.

Toutefois, le programme d'activités 1996 a été marqué par un taux d'exécution faible par rapport à celui de 1995, il présente sans doute des acquis portant sur une mise à niveau méthodologique du personnel d'exécution sur les approches de la méthode « quadrats - IKA » et observations orientées permettant d'apprécier et de comparer une éventuelle remontée biologique, de définir les indicateurs de celle - ci dans le cadre d'un plan de gestion rationnelle des ressources du Complexe.

Les travaux d'aménagement d'inventaire ont permis de corriger le retard accusé en 1995 et de mener des activités complémentaires sur les quadrats inventoriés (Janvier - Mars 1996)

Ces travaux ont permis d'obtenir une assez bonne image des modes de répartition de la faune (mammifères) et de l'avifaune (oiseaux sédentaires et migrateurs) .

Dans le domaine de la protection, des mesures accrues de surveillance ont pu être mises en place suite à l'acquisition de huit (08) nouveaux engins individuels de déplacement. Ce qui a permis avec la participation des populations de dénombrer plus d'une trentaine d'espèces.

Malgré, certaines difficultés, les activités socio - économiques ont été bien perçues dans les villages couverts par le projet.

Elles ont été sans doute un moyen d'établissement d'un climat de confiance entre agents et populations.

Création de nouvelles Aires Protégées :

La forêt classée de NIENENDOUGOU dont les études de faisabilité ont été effectuées depuis 1991 en vue de sa reconversion en Réserve de faune n'est pas à présent effective. Les projets de documents concernant la reconversion qui ont été élaborés se trouvent à présent au niveau Gouvernemental pour étude. Ce silence contribue à la dégradation des ressources car chaque jour qui passe voit la faune compressée dans son biotope si d'autres dispositions ne sont pas prises.

En matière de création de zone d'intérêt cynégétique, le premier guide de chasse du MALI est installé dans la région de Sikasso (Bougouni). Le guide au nom de monsieur Cyril Denis Louis CROUZET a été autorisé par l'Arrêté N° 97 - 0206 / MDRE - SG du 20 Février 1997 portant Octroi de Licence de Guide de Chasse, a exercé l'activité de Guide de Chasse au MALI.

Plusieurs zones identifiées par les directions régionales attendent d'être érigées, une fois que des postulants se présenteront pour location ultérieure.

3.3.5. Projets programmés et financés en matière de conservation de la faune et de son habitat

En matière de conservation de la faune et de son habitat, l'année 1996 a été celle de l'élaboration d'un grand nombre de projets qui ont été soumis aux bailleurs de fonds tels que : le : PNUD, la FAO , l'US AID, l'UICN, la CITES, la Convention de RAMSAR, la GTZ. Au nombre de ces projets on peut citer :

1. Le projet FAO/TCP/M.LI/6611 A : Appui à l'Inventaire et à la Gestion des Populations de Reptiles d'Intérêts Economique (Varanus niloticus et Varanus exanthematicus)

Bailleur de Fonds : FAO

Financement : 134.000 dollars E.U ;

Durée : 2 ans

2. Le Projet PNUD/M.LI/94/09/14 : Etude sur les populations de Lamantin (Trichechus senegalensis) au MALI ;

Bailleurs de Fonds : PNUD

Financement : 125.000.000 Francs cfa soit 250.000 dollars US. la phase d'exécution proprement dite doit démarrer à partir de juin 1997.

Durée : 3 ans

Bailleur de Fonds : US AID

Financement : 25.000.000 Francs cfa ;

Durée : 1 an

3. Le Projet d'Appui à la Gestion des Ecosystèmes des Parcours des Eléphants du Gourma (US FWS/ US AID) ;

4. Le Projet d'Aide d'Urgence à la Conservation des Zones Humides (Sites de RAMSAR dans le Delta Intérieur du NIGER) ;

Bailleur de Fonds : Le Secrétariat de la Convention de RAMSAR

Financement : 16.000.000 F cfa soit 40.000 CH (Francs Suisse) ;

Durée : 2 ans

5. Le Projet d'Aide d'Urgence pour la protection de la population d'Autruche au MALI

Bailleur de Fonds : PNUD

Financement : 60.000.000 Francs cfa (PNUD) ;

Durée : 2 ans

6. Le Projet d'Etude de Faisabilité d'Aménagement et de Conservation de la Réserve des Girafes d'Ansongo - Ménaka

Bailleur de Fonds : PNUD

Financement : 6.000.000 F cfa (PNUD) ;

Durée : 15 jours

7. le Projet de Protection et d'Aménagement de la Réserve de Faune du Bafing

Bailleurs de Fonds : une partie est prise par le PNUD ; la partie Allemande n'a pas encore réagi

Financement : 529.000.000 F cfa (PNUD/ GTZ) ;

Durée : 6 ans

8. le Projet d'Etude sur la population de Mouflon à Manchettes au MALI

Bailleur de Fonds : PNUD

Financement : 6.000.000 F cfa (PNUD).

Durée : 15 jours

9. Le Projet PNUD - MLI/94/09/14 Gestion Améliorée des Ressources de la Biodiversité de la Réserve de la Boucle du Baoulé

Bailleur de Fonds : PNUD

Financement : 1.711.000 dollars EU

Durée : 4 ans

10. Le Projet Gestion Participative de la Réserve de Faune du Bafing

Bailleurs de Fonds : GTZ/PREMA

Financement : 284.000.000 F cfa (pour un programme minimal d'activités de 1996-1998)

Durée : 3 ans

Le projet Inventaire de la Biodiversité au MALI

Bailleur de Fonds : PNUD

Financement : 80.000.000 F cfa

Durée : 2 ans

De par l'importance du secteur qui s'intègre dans le cadre du programme de conservation de la Biodiversité et la situation critique que traverse la faune malienne , tous ces projets ont été acceptés par les partenaires au développement.

3.3.2.6. Projets financés et en exécution :

Sur les onze projets élaborés il y a deux qui sont en pleine activité et trois autres qui ont démarré ; il s'agit :

1. Du projet Gestion Améliorée des Ressources de la Biodiversité de la Réserve de la Boucle du Baoulé . Ce projet a démarré en 1994 :

Organe d'exécution : OPNBB

2. Du projet d'Appui à la Gestion des Ecosystèmes des Parcours des Eléphants du Gourma. Le projet a démarré en Novembre 1996

Organe d'exécution : DRFFH/ Mopti et l'ONG/ ELWAN

3. Du projet d'Appui à l'Inventaire et à la gestion des Reptiles d'intérêt Economique.
La première phase de l'étude a démarré en Octobre 1996.

Organe d'exécution : DNRFFH/ Muséum de Paris/ FAO

4. Du projet PNUD/M.LI/94/09/14 Etude sur les populations de Lamantin au MALI.
La première phase a débuté en Novembre 1996.

Organe d'exécution la DNRFFH/IER/PNUD

5. Du projet Gestion Participative de la Réserve de Faune du Bafing. Le projet qui s'exécute dans un cadre de partenariat est en pleine activité. Plusieurs activités du Programme minimal ont démarré en 1996.

Organe d'exécution : il est dirigé par un comité de coordination composé de : la DNRFFH, la DRRFFH de Kayes, la GTZ/PREMA, l'UICN, le Corps de la Paix (USA), l'ONG/AMCFE.

Pour ce qui concerne les projets N° 6 -8 - et 11 le PNUD s'est prononcé pour leur financement.

3.3.7. Suivi des Conventions Internationales pour la conservation de la faune et de son habitat

Dans le cadre du suivi des conventions, l'organe de gestion CITES du MALI a reçu du 28/09/ au 02/10/96 la visite du chargé des quota du Secrétariat de la CITES en la personne de Monsieur John N. KUNDAELI. Cette visite se situait dans le cadre des prises de contact avec les nouvelles parties contractantes de la CITES. La rencontre était élargie aux exploitants des produits de la faune et l'administration des douanes et de l'interpole

Avec la convention de RAMSAR des contacts fructueux ont permis la signature du protocole d'accord pour le financement de l'Aide d'Urgence sollicitée pour les sites de RAMASAR dans le Delta Intérieur du Niger.

Dans le cadre du paiement des arriérés de contributions des conventions internationales de conservation de la faune (UICN, CITES, BONN, RAMSAR), les réactions du service restent encore timides. Environ deux millions d'impayé sur trois ans ne sont pas versés pour permettre au MALI de bénéficier de certains avantages en matière d'appui institutionnel à la gestion de la faune. Plusieurs correspondances relatives à la situation ont été adressées à la DAF du département pour dispositions à prendre.

Le département doit diligenter le paiement de ces contributions qui à notre avis répond effectivement à notre présence au sein des organisations concernées.

3.3.8 Participation aux Conférences ,Séminaires et Ateliers :

La section a représenté le service aux assises suivantes :

Du 19 au 27 Mars 1996 à Brisbane (Australie): Sixième session de la conférence des Parties contractantes sur les zones humides ;

Du 2 au 5 Avril 1996 à Sévaré : Atelier sur le programme triennal de l'UICN ;

Le 25/09/ 1996 :Réunion avec les réseaux/comités de l'UICN dans le cadre du CARESTE.

3.3.9. CONCLUSIONS :

La campagne 1996 a vu une grande mobilisation dans le cadre de la politique de conservation de la faune et son habitat. Les différents projets élaborés pour soutenir ces actions ont permis au service renouer davantage ses rapports avec ses partenaires. En matière de réalisation plusieurs de ces projets qui sont d'ailleurs en exécution nous permettront d'asseoir la faune dans son cadre réel. Avec la participation des partenaires locaux (collectivités rurales), le secteur sera restauré avec l'utilisation des permis de chasse.

Pour ce qui concerne l'aménagement des aires protégées, la création des zones d'intérêt cynégétique les démarches entreprises se poursuivront. La reconversion de la forêt classée de Nienendougou en réserve de faune n'est pas à présent effective. Le paiement des arriérés de contribution du MALI aux conventions internationales est un sujet très important qui mérite d'être diligenté.

Pour le suivi de la faune nous constatons toujours que les directions régionales sont toujours silencieuses sur l'état d'évolution de la faune. Les données recueillies auprès d'elles ne nous permettent de planifier un grand nombre de projet relatif à l'exploitation des ressources fauniques.

3.4. PECHE ET PISCICULTURE

L'année 1996 a connu une assez bonne production halieutique due aux crues relativement bonnes. La production totale de poisson a été estimée à : 119 712 tonnes répartie comme suit :

DCN	= 100 412 tonnes
Sélingué	= 4 000 tonnes
Manantali	= 1 300 tonnes
Autres parties	= 14 000 tonnes

Une caractéristique fondamentale de la production est la taille relativement grande des espèces capturées. La valeur ajoutée brute qui serait générée se chiffre environ 34 milliards de Francs CFA.

Sur le plan réglementaire et institutionnel, on note la poursuite de l'élaboration de textes d'application de la loi N° 95-032/P-RM du 20 Mars 1995 fixant condition de gestion de la pêche et de la pisciculture au Mali.

Tableau N°1 : Relevé en centimètres des côtes minimales et maximales des fleuves Niger et Bani à Sofara, Mopti, Nantaka et Akka

Secteurs	Stations	1992				1993				1994				1995				1996			
		Mi	Date	Max	Date	Mi	Date	Max	Date	Mi	Date	Max	Date	Mi	Date	Max	Date	Mi	Date	Max	Date
Diabarabé	Bani à Sofara	0	28/4	465	1/10	15	17/06	440	23/09	0	28/4	598	13/10	0	26/4	509	14/10	0	27/05	488	30/09
Mopti	Bani à Mopti	81	25/5	538	7/10	86	6/05	498	6/10	82	6/6	655	28/10	103	01/6	614	25/10	101	30/04	595	13/10
	Niger à Nantaka	59	2/5	510	7/10	62	16/04	473	6/10	55	5/6	622	28/10	76	01/6	589	25/10	80	30/05	570	18/10
	Niger à Akka	2	10/4	387	26/10	0	12/04	376	31/10	0,02	16/6	534	01/12	20	25/4	485	19/11	16	10/05	443	11/11

Relevés fluviométriques campagne 1992 à 1996 au niveau des cercles de la Région de Mopti

Localités	KORO		DJENNE		TENENKOU		MOPTI		YOUWAROU		DOUENTZA		BANKASS		BADIANGARA				
	Années	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ
1992	598,5	39	480,8	40	261,4	23	399,2	27	336,8	32	532	33	484,5	33	465	49			
1993	579	36	409,1	37	304	27	356,4	43	332,6	25	413	28	644	35	527,3	39			
1994	673,2	49	695,2	44	676,7	48	601,1	53	412,9	35	546,6	38	673,2	49	811,7	61			
1995	4919	37	3459	38	301,1	35	346,1	50	238,3	25	388,6	26	414,9	32	314,4	42			
1996	506	35	422,3	29	359	29	513,1	42	259,4	17	413,9	20	462,2	36	329	31			

Par ailleurs, on note le développement d'un large partenariat entre la DNRFFH, l'OPM et beaucoup d'intervenants dans la filière, notamment le PCAP, la PRH, le PGRN.

Sur le plan technique, on note la poursuite de la mise en œuvre du volet pêche du PAMOS dont l'objectif est l'élaboration du schéma Directeur de la pêche et de la pisciculture avec un plan d'investissement.

Au niveau de la recherche, on note la poursuite des activités de recherche du PRH et une implication de plus en plus grande des utilisateurs de la recherche.

3.4.1. Les activités menées

En 1996, les activités menées concernent :

- la production halieutique ;
- la valorisation des captures et leur conditionnement ;
- les études statistiques ;
- l'appui aux organisations socioprofessionnelles

3.4.1.1. Au niveau de la production

Les interventions ont porté sur l'organisation de la gestion de la pêche de capture, l'aménagement des pêcheries et le développement de la pisciculture.

a - Gestion et aménagement des pêcheries

Les efforts de gestion et d'aménagement des pêcheries entrepris l'année dernière se sont poursuivis de façon un peu ralentie, ce à cause de la relative bonne pluviométrie. Dans la zone de l'OPM, on note l'étude de 23 mares susceptibles d'être aménagées au profit des populations. A cela, il faut ajouter les actions d'aménagement de mares entreprises dans les régions de Sikasso, Ségou, Gao, Tombouctou et Koulikoro. Sur le plan gestion, on note la poursuite et la consolidation du programme-test de gestion décentralisée de la pêche à Mopti, dont le suivi scientifique a montré les avantages certains.

Au niveau des barrages de Sélingué et Manantali, le processus de finalisation des schémas d'aménagement des retenues des barrages se sont poursuivis avec des propositions d'aménagement formulées avec l'appui technique de la FAO.

b - Développement de la pisciculture

Les activités de pisciculture qui ont connu un ralentissement au lendemain de la fin du projet M.LI/86/001/PNUD-FAO ont repris notamment dans les régions de Ségou et Mopti avec un programme aménagement des étangs dans la zone ON et la vulgarisation de la pisciculture en bancotières dans le cadre du PNVA.

A Sikasso, Bamako et Koulikoro s'est développée la pisciculture périurbaines.

La production d'alevins en 1996 s'élève à 196 730 alevins de Clarias et Tilapia dont 139.300 alevins à Ségou et 54.430 à Mopti (Production en station et collecte en milieu naturel)

Tableau n° 2 : Récapitulatif des aménagement piscicoles cumulés

Régions	Etangs	Barrages	Emprunts + bancotières	Mares aménagées	Mares identifiées
Kayes	-	1	-	-	-
Koulikoro	59	1	-	-	-
Sikasso	41	10	-	16	6
Ségou	349	7	164	16	-
Mopti	21	-	44	-	75
Tombouctou	0	-	-	51	-
Gao	5	-	-	2	5
Kidal	0	-	-	-	-
TOTAL	475	19	208	85	86

Tableau N° 3 : Evolution des productions en poisson des différentes mares aménagées de 1994 à 1996

Nom - Mares	Localisation	Bases	Années	Superficie (ha)				Production (tonnes)				Superficie (ha)				Observations
				1994	1995	1996	1994	1995	1996	1994	1995	1996	1994	1995	1996	
Secteur Mopti																
Toundé**	Sensé	Fatoma	1985	10	10	10	5,13	2,64	0,302	513	264	30,2				
Koundo**	Bogo	Konna	1986	10	10	2,635	1,65	2,296	263,3			229,6				
Diampagouna*	Oumaré	Konna	1986	5	4,5	4,5	2,304	0,7	1,351	460,8	367,3	300				
Bougamkou*	Satamadjé	Djalloubé	1995	1	1,5	1,5	0,643			643,3	466,6					
Bognokié*	Benté daga	Djalloubé	1985	1	1,5	0,105	1,27	4,5	105,2			3000				
Poiba**	Kotaga	Barigondaga	1986	50	50	10,275	5,49			205,5	25,4					
Tolominabou*	Patina	Barigondaga	1985	25	25	11,439	25,06	3,24	457,5	216,9	129,6					
Débare**	Batamani	Fatoma	1986	75	75	20,285	2,41	7,3	271	334,1	97,3					
Diabari*	Sahona	Konna	1992	85	20	20	17,85	8	2,099	210	120,5	104,95				
Nadaly**	Nadaly	Djalloubé	1993	30	30	30	3,06		2,02	102	266,6	67,3				
Miguenimani*	Meguerinani	Djalloubé	1995	7		0,2			28,57							
Pyodji**	Saré Samba	Djalloubé	1990	8		8	0,968	0,05	121			6,25				
Walaniéba**	Fatoma	Fatoma	1974			13			3			230,77	Bancotière			
Badigué*	Somadougou	Kouna	1990	2	1	2,52	1,14			1,26	1140	3,35				
Sabacouma**	Saba	Djalloubé	1995	15	15	0,632		0,05	42,13							
Kasambara*	Koubiy	Konna	1989	5		4,58			916			600	1400			
Wendougana*	Mopti	Barigondaga	1974	5	5		3	7				7,5	300			
Barigondaga*	Barigondaga	Barigondaga	1989	2	2	0,015	0,06		4			100	*Les superficies sont celles à partir desquelles l'encadrement a commencé la collecte des données			
Andiapanama**	Dakabari	Barigondaga	1976		40											
Secteur Diafarabé																
Woroboro**	Syndaga	Djenné	1990	11	11	0,204	0,144					18,5	13,09			
Touba**	Dakadian	Djenné	1990	2	10	0,8	0,6	2,644	400	60	264,4					
M Bouldi	Kouakourou	Kouakourou	1986		200			0,6				3				
Syalla	Diafarabé	Diafarabé	1985		30		1,053					351				
Secteur Akka																
Goma**	Akka	Guidio	1992	15	10	5,095	9		339,6	900	294					
Waou**	Enguem	Youwarou	1987	34			10					1100				
Faroukaina*	Akka	Guidio	1989		10		11					2400				
Wango	Akka	Youwarou			5		12					714,28				
Forum	Akka	Youwarou			7		5					1580				
Adia	Niafunké	Niafunké			5		7,9									

C. Exploitation

L'exploitation des ressources halieutiques donne lieu au payement de taxes diverses, formelles, parmi lesquelles on peut citer le permis de pêche. Au titre de l'année 1996, il a été délivré 3748 permis de pêche toutes catégories confondues, contre 852 en 1995. Les recettes correspondantes s'élèvent à 15 618 750 F. Les recettes de transaction s'élèvent à (Voir tableau n°4)

Tableau n° 4 : Etat comparatif des recettes d'exploitation en pêche de 1992 à 1996

Années Régions	1992	1993	1994	1995	1996
Bamako	332 500	229 000	83 000	17 000	243 00
Gao	3 163 375	2 553 000	1 664 000	3 355 000	-
Kayes	864 375	1 278 500	929 750	1 372 000	-
Kidal	-	-	-	-	-
Koulikoro	741 000	514 000	919 500	1 662 000	-
Mopti	3 511 000	2 216 000	4 464 000	12 861 250	1 905 000
Ségou	3 555 375	2 688 250	8 295 030	7 954 175	9 529 500
Sikasso	2 643 250	1 913 250	2 678 375	2 363 500	3 941 250
Tombouctou	5 368 250	3 547 500	3 067 000	5 341 000	-
TOTAL	20 163 750	14 809 500	22 102 675	34 925 925	15 618 750

Tableau N° 5 : Permis de pêche en 1996

Catégorie Régions	R.A.	R.B.	R.C.	P.S.C.	Total
Bamako					81
Gao					-
Kayes					-
Kidal					444
Koulikoro					-
Mopti					-
Ségou	38	1 004	430	14	1 486
Sikasso	33	1 345	323	36	1 737
Tombouctou	-	-	-	-	-
TOTAL	71	2 349	723	50	3 748

3.4.2. Au niveau de la valorisation des captures

L'année 1996 a vu se renforcer au niveau des zones de production des acquis en matière de transformation, commercialisation, conservation des produits de la pêche.

a. Transformation - Conservation

Le séchage et le fumage constituent les principales techniques de transformation et de conservation du poisson. Le brûlis s'est aussi développé et intéresse les espèces de petite taille.

La prédominance de telle ou telle méthode de transformation dépend de certains paramètres parmi lesquels on peut citer :

- les caractéristiques de marchés ;
- les espèces dominantes dans les captures ;
- les positions géographiques des zones de production.

Dans le Delta Central du Niger, le fumage, le séchage et le brûlage ont représenté respectivement 60,61 %, 26,26 %, 13,22%.

b. Traitement aux produits insecticides

Un des grands acquis de l'OPM est le traitement du poisson, des aires de stockage et des emballages aux produits insecticides. En 1997, on a noté l'introduction de l'Actellic en poudre, conditionné en doses de 50 g ; Les quantités diffusées sont de 5033 doses d'Actellic (dose en 50 g) et 2141 doses de K'Othrine (dose de 10 g).

Tableau n° 6 : Evolution de la diffusion des produits insecticides K'Othrine et Actellic

Année	1992	1993	1994	1995	1996
K'Othrine	13 426	12 186	12 373	24 071	2 141
Actellic	-	-	-	-	5 033

L'année 1996 a aussi vu se renforcer les activités du programme régional de valorisation des captures de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, malgré des difficultés liées au déblocage des fonds. Les opérateurs ont pu mener les activités suivantes :

- voyage d'échange d'expérience en Guinée pour 10 opérateurs maliens ;
- formation en gestion et crédit pour 50 opérateurs ;
- formation de 6 menuisiers en fabrique de conteneurs isothermes.

3.4.1.3. Au niveau des études et des statistiques

Des efforts louables ont été entrepris par la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques et l'OPM pour réorganiser les statistiques de pêche et de commercialisation.

A l'Opération Pêche de Mopti, les dispositions prises se résument comme suit :

- recueil des données en débarquement et à l'exportation des produits ;
- suivi quotidien de l'évolution des stocks de poisson dans les magasins.

Au niveau de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, à travers le volet pêche du PAMOS il y a eu :

- la mise en place d'un dispositif d'enquête au niveau de trois principaux marchés du District de Bamako. Ces dispositifs ont permis d'obtenir des données plus précises pour les besoins énormes d'information et de planification.

a. Commercialisation :

Au Mali, le surplus commercialisable est vendu à l'état frais séché, fumé, brûlé et dans une moindre mesure de l'huile de poisson.

Habituellement, le poisson frais est uniquement commercialisé sur le marché intérieur alors que le séché, fumé et brûlé le sont aussi sur le marché extérieur.

Ces deux dernières années, on note un regain d'activité dans la commercialisation du poisson frais. Aussi 4742,304 tonnes de poissons frais ont été débarquées à la digue de Mopti contre 3648 tonnes en 1995. La quantité de poisson frais commercialisée à Bamako en 1996 s'est chiffrée à environ 14 000 tonnes dont 300 tonnes de poisson de mer.

Le commerce de poisson frais souffre encore de l'insuffisance des infrastructures de stockage, transport et collecte.

Quant au poisson transformé, il a été débarqué sur le port de pêche de Mopti, environ 7.200 tonnes sur lesquelles les quantités contrôlées à la réexpédition s'élèvent à 5 381 tonnes (commerce extérieur et intérieur) contre 4 353 tonnes en 1995.

Tableau n° 7 : Evolution de la commercialisation du poisson transformé

Années	1992	1993	1994	1995	1996
Extérieur	1 789,009	1 640,135	1 367,165	3 649,777	4 899,377
Intérieur	344,731	300,562	245,981	703,593	482,505
TOTAL	2 133,830	1 240,697	1 613,146	4 353,362	5 381,882

Sur le plan des études, on note la réalisation dans le cadre du volet pêche du PAMOS, l'élaboration de l'avant-projet de politique de la pêche et de la pisciculture.

3.4.1.4. Au niveau de l'appui aux organisations socio-professionnelles

De nombreuses organisations socio-professionnelles ont bénéficié de l'appui de la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, de ses structures décentralisées et services rattachés. Il s'agit de l'APRAM, des Coopératives des pêcheurs, Associations Villageoises etc.

Dans le cadre du programme régional de la valorisation des captures de pêche artisanales, de nouvelles organisations socio-professionnelles ont été identifiées et participeront aux séances ultérieures de programmation.

3.4.2. Estimation de la production piscicole dans le Delta Central en tonne en 1996

A - Poisson séché et fumé

1.	Production commercialisée contrôlée à Mopti	=	7.157,308
	Dans le reste de la zone 20 %	=	1.431,462
2.	Production commercialisée non contrôlée à Mopti 10 %	=	858,877
	Dans le reste de la zone 20 %	=	175,775
3.	Production réellement commercialisée	=	9.619,421
4.	Pertes à l'emballage (3%)	=	288,582
5.	Perte au stade de la conservation 15 %	=	1 442,913
6.	Auto consommation des pêcheurs 20 G x 225.000 x 360 j	=	1 620
7.	Consommation des populations rurales 15G x 1.500.000 x 360 j	=	8 100
8.	Production totale transformée	=	21 070,75
9.	Equivalent en poisson frais		
	- 75 % fumé 1/3	=	47 409,194
	- 25 % séché 1/4	=	<u>21 070,75</u>
	Total en poisson frais		68 479,24

B. Consommation poisson frais

1.	Auto consommation des pêcheurs		
	- 150 G x 63 000 Actifs x 360 j	=	3 402
	- 50 G x 162 000 inactifs x 360 j	=	2 916
2.	Consommation populations rurales		
	- 39 G x 1.500.000 x 360 J	=	21 060
	- commercialisation en frais	=	4 554,943
3.	Total consommation en frais	=	31 932,94
	c. Production globale	=	100 412,883

CHAPITRE IV

ANIMATION - VULGARISATION

4.1. Diffusion de l'information sur le secteur

Les actions développées dans ce domaine sont entre autres :

- réalisation d'un numéro de la revue Sahel vert, deux de Kunafoni ;
- la réalisation et la diffusion de deux sketchs sur l'exploitation abusive de bois et sur la protection des berges ;
- la réalisation d'un sketch et d'un spot sur les permis de chasse ;
- la réalisation des émissions radios diffusées à l'ORTM : 17 émissions Sahel vert sur la répartition du domaine forestier national, la fermeture de chasse, tourisme cynégétique.

4.2. Vulgarisation de nouvelles technologies et techniques pour accroître le revenu des populations

- prise de contact avec le responsable du programme Recherche forestière de Sotuba
- participation à quatre missions de supervision du PNVA dans les régions de Mopti, Kayes, Ségou, Koulikoro ;
- élaboration de dépliants sur le Karité, la gomme arabique et le poisson.

4.3. Les capacités des services déconcentrés renforcés :

- conception d'une fiche de suivi sur la vulgarisation du Pourghère ;
- conception d'une fiche technique sur les méthodes de sensibilisation dans le domaine de promotion des femmes ;
- élaboration de projet sur la filière bois d'œuvre, Karité et gomme arabique conception d'une fiche technique sur les fours solaires ;
- participation aux missions de diffusion des textes dans la région de Mopti.

4.4. Appui au volet féminin des projets et programmes

- Deux missions d'appui : Tombouctou et Mopti
- Elaboration de l'avant projet de transformation et conditionnement des produits de cueillette
- Elaboration d'un module de formation

4.5. La collaboration avec les autres divisions et structures est renforcée par :

- établissement d'un contrat de travail avec le groupe artistique «Gakulu» ;
- des prises de contrat avec le responsable du programme d'animation rurale l'ORTM pour le redémarrage des émissions radio : Sahel – vert ;
- participation à la mise en œuvre du programme d'aménagement de la faune à Manantali (PREMA) dans le Bafing ;
- participation aux travaux et missions du groupe de travail pluridisciplinaire de la Météo (GTP) ;
- participation aux travaux du PASR (Projet d'Appui au Secteur Rural) dans le groupe I et II ;
- participation à l'élaboration et la mise en œuvre du programme «Opération pour un Mali Vert» ;
- Préparation et réalisation des émissions radio diffusées avec les radios privées de Sikasso, Koutiala et Kadiolo sur les extraits des nouveaux textes forestiers ;
- participation aux travaux du P.F.I.E. (Programme de Formation et d'Information Environnementale) ;
- participation aux travaux du groupe de travail du G.E.F. (Global Environmental Facility) sur les changements climatiques ;
- participation aux travaux du Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement.

4.6. Le suivi permanent des activités

- Exploration des rapports d'activités des structures et autres partenaires impliqués dans la gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

4.7. Supervision des projets

- La supervision du projet AFVP - FED route Badiangara Dourou à Mopti ;
- supervision du projet CARE Koro ;
- supervision du programme PNVA ;
- supervision des activités du corps de la paix.

II. TABLEAU BILAN DES REALISATIONS

Activités	Prog.	Réalisés	Observations
1. Session de formation en animation vulgarisation pour agents	1	0	Manque de fonds
- Conception des fiches techniques et de suivi	PM	1	
- Appui aux structures déconcentrées et autres intervenants	PM	1 Sketch	Pour la DRRFFH Kkro
2. Réalisation et diffusion de sketchs	3	3	1 spot réalisé
- Emission radio diffusée ORTM	36	17	Manque de financement
- Emission télévisée ORTM	1	0	Manque de financement
- Revue Sahel-vert	4	1	Manque d'articles
- Bulletin Kunafoni	6	2	Manque d'articles
- Ventilation des textes forestiers en langues nationales	PM	1	Dans la région de Sikasso
3. Faire le point des actions menées à l'endroit des femmes dans le domaine de la foresterie et de la pêche	PM	2 missions	Régions de Tombouctou et Mopti
- Appui aux volets féminins dans les différents projets et programmes	PM	Elaboration de projets (6) et des modules de formation	Financement à chercher
4. Diffusion des résultats de la recherche	PM	Elaboration de trois dépliants	Sur le poisson, la gomme arabique, le Karité
- Suivi de l'adoption des technologies vulgarisées	PM	4 missions de supervision PNVA	
5. Elaboration des protocoles de collaboration avec les différents partenaires (ORTM, CESPA, Artistes)	PM	1 Contact avec les artistes, prise de contact avec les autres partenaires	

- Concertation avec autres partenaires socio-professionnels dans le domaine de l'animation vulgarisation.	PM	CMDT	
6. Le suivi permanent des activités	PM	Exploitation des différents rapports	
- La supervision de projets	3	3	

CONCLUSION - SUGGESTION

Nous nous sommes heurtés à beaucoup de difficultés dans la réalisation de certaines activités comme :

- la publication des revues :

Pour le Sahel vert aussi bien que Kunafoni nous n'avons pas reçu assez d'écrits de la part des agents forestiers et des autres partenaires malgré des correspondances faites à ce sujet. Cette situation a négativement influencé sur le nombre de publications.

- les émissions radio diffusées :

Vu le caractère officiel de la RTM, toutes les prestations de l'ORTM sont payables. Auparavant nos interventions étaient gratuites. Maintenant étant donné que la Division ne possède pas un budget voté, les émissions radios ont été limitées.

Le sketch et le spot sur les permis de chasse et l'ouverture de la chasse déjà réalisés ne sont pas encore diffusés faute de moyens financiers.

- Les activités féminines

Des projets, des modules de formation et un programme de prise de contact avec les associations féminines à travers le pays ont été élaborés mais par manque de financement aucune de ces actions n'a pu être exécutée.

Nous souhaiterions qu'une attention particulière soit portée aux programmes de la vulgarisation forestière dans son financement. C'est une activité qui mérite d'être soutenue, car c'est la porte d'entrée des services au monde rural.

CHAPITRE V

LEGISLATION - CONTROLE

La Division Législation, Réglementation et Contrôle (D.L.C.) créée en 1995, a eu pour activités principales l'élaboration des textes d'application des Lois 95-003, 95-004, 95-031 et 95-032 portant respectivement organisation de : l'exploitation, du transport et du commerce du bois, de la gestion des ressources forestières, de la faune sauvage et de son habitat et de la pêche et de la pisciculture. La diffusion des Lois et de leurs textes d'application à travers le pays en direction des agents du service, des représentants des partenaires sur le terrain, services, ONG, Associations, Administrations et la société civile.

Les informations qui suivent ont pur but de donner le point d'exécution des tâches réalisées par la DLC en 1996 avec des recoupements sur l'année 1996 et aussi sur celle en cours : 1997.

Le processus d'élaboration d'un texte est très long, projets initiés en 1995 sont signés en 1996 et ceux initiés en 1996 aboutissent en 1997.

La DLC est impliquée dans la réalisation d'activités communes à plusieurs divisions du service autant elle a recours à la collaboration de celles-ci. Elle est sollicitée par d'autres structures du MDRE, la CAMOPA notamment, et celles d'autres départements : DNGM

5.1. LA LEGISLATION

5.1.1. Elaboration

Un projet de loi portant sur la fixation des modalités de classement et de déclassement des parcs nationaux, de réserves naturelles intégrales et de Réserves de la biosphère a été élaboré mais il n'a pas été mis en discussion au niveau de la DNRFFH. Cette étape est suivie par son envoi au Département pour observations avant transmission au Secrétariat Général du Gouvernement qui le soumet à l'examen d'une commission interministérielle.

5.1.2. Diffusion

La diffusion des textes de loi a été faite en janvier, février 1996 et le compte-rendu a été présenté à la 11e Conférence Nationale du Service tenue du 11 au 14 mars 1996 de même qu'il figure dans le rapport annuel 1995.

5.2. REGLEMENTATION

5.2.1. Elaboration

Le chronogramme d'élaboration des textes réglementaires d'application (décrets et arrêtés) prévoit la rédaction de douze (12) décrets et quinze (15) arrêtés relatif aux quatre (4) lois de référence.

5.2.1.1. Textes élaborés et signés

Loi 95-003

- Arrêté N° 96-0753/MDRE-SG du 13/05/96 fixant les règles d'approvisionnement et de fonctionnement des marchés ruraux de bois

- Arrêté n°96-0793/MDRE-SG du 17/05/96 portant composition et fonctionnement des commissions régionales chargées d'arbitrer les conflits relatifs à la fixation des quotas annuels d'exploitation de bois.
- Arrêté n° 96-1023/MDRE-SG du 26/06/96 déterminant les types et modèles de coupons, les modalités d'attribution, de délivrance et de contrôle des coupons de transport de bois.

Loi 95-004

- Décret n° 96-043/P-RM du 8/02/96 fixant l'organisation et les modalités de défrichement, de classement et de déclassement dans les domaines forestiers de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Décret n° 97-053/P-RM du 31/1/1997 fixant les taux de redevances de défrichement dans le domaine forestier de l'Etat et définissant la limite sud officielle de la zone sahélienne.

Loi 95-031

- Décret n° 96-050/P-RM du 24/02/1996, fixant les modalités de classement et de déclassement des réserves de faune, de sanctuaires et des zones d'intérêt cynégétique
- Décret 97-051/P-RM du 31/01/97, fixant les conditions et les modalités d'exercice de la profession de guide de chasse.
- Décret N° 97-52/P-RM du 31/01/1997, déterminant les conditions d'exercice des droits conférés par les titres de chasse.
- Arrêté n° 96-1857/MDRE-SG du 22/11/1996, déterminant les périodes d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse 1996-1997.

Loi 95-032

- Décret 96-010/P-RM du 17/01/96 fixant les modalités de classement et de déclassement des réserves piscicoles.
- Décret 96-010/P-RM du 17/01/1996, déterminant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des conseils de pêche.

Textes communs aux quatre Lois

- Arrêté n° 96-1684/MFC-SG du 16/10/1996 portant institution de régies de recettes dans les services des ressources forestières, fauniques et halieutiques et la Direction régionale du District d' Bamako.

5.2.1.2. Textes élaborés et transmis au MDRE

Loi 95-003

- Projet de décret, remplaçant le décret 95-422/P-RM du 6/12/1995, fixant les taux de redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bois.

Loi 95-004

- Projet d'Arrêté Interministériel déterminant les quantités maximales de munitions de chasse autorisées à l'achat par détenteur de titre de chasse.

Loi 95-031

- Projet de décret portant révision du décret n° 96-050/P-RM du 14/02/96
- Projet de décret portant création de la réserve de faune de Nienendougou
- Projet de décret portant abrogation du décret 246/PG-RM du/12/86 portant création de la forêt classée de Nienendougou
- Projet de décret portant réglementation de la fabrication d'objets provenant de trophées, le commerce, l'importation, l'exportation et le transit des animaux vivants ainsi que leurs dépouilles et trophées.
- Projet d'arrêté interministériel portant réglementation de l'importation temporaire des armes de chasse par les touristes chasseurs.

Loi n° 95-032

Textes communs aux 4 lois

- Projet d'arrêté d'application des décrets 45/PG-RM du 24/02/86 et 95-422/P-RM du 6/12/1996.
- Projet d'arrêté créant le fonds commun.
- Projet d'arrêté portant nomination de régisseurs de recettes d'exploitation.

*** Participation à l'étude d'approbation**

- * Textes de création et organiques du Parc Biologique de Bamako
- * Texte de création et organiques des nouvelles structures du MDRE

5.2.1.3. Textes en cours d'élaboration

Loi 95-003 : Néant

Loi 95-004 :

- Projet de décret fixant les conditions et les modalités d'exercice des droits conférés par les titres d'exploitation du bois.

*** Loi 95-031 :**

- Projet de décret déterminant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des conseils de chasse.
- Projet de décret fixant les taux de redevances et des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation de la faune sauvage.
- Projet d'arrêté déterminant les conditions et modalités de détention et d'élevage du gibier, des abeilles, la création de parcs zoologiques dans un but commercial.
- Projet d'arrêté interministériel déterminant les conditions de délivrances de permis de chasse aux étrangers non résidents.
- Projet d'arrêté fixant les primes de capture accordées aux détenteurs d'animaux sauvages.
- Projet d'arrêté déterminant les caractéristiques des permis scientifiques de chasse et de capture.
- Projet d'arrêté interministériel portant réglementation de la vente de la viande d'animaux sauvages.

Loi 95-032

- Projet de décret fixant les conditions des droits de pêche par l'Etat et les collectivités territoriales.
- Projet de décret fixant les taux de redevances perçues à l'occasion de la délivrance des titres de pêche.
- Projet d'arrêté fixant les modalités et conditions d'exercice des droits conférés par les titres de pêche.

5.2.2. Diffusion

La diffusion des textes réglementaires a démarré à partir de juillet 1996 et s'est poursuivie jusqu'en 1997 grâce à l'appui du programme Gestion des Ressources Naturelles de la Coopération suisse Volet Appui à la DNRFFH..

Elle a concerné les régions de :

- Mopti où trois ateliers locaux ont été organisés à Mopti (Mopti, Bandiagara, Djenné), à Koro (Koro, Bankass, Douentza) et à Tenenkou, (Youwarou Tenenkou) et qui regroupaient les chefs de services et des postes des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques, les partis politiques, les ONG, les projets et organisations socio-professionnelles.
- Koulikoro et Sikasso ont été touchées par des missions d'évaluation de l'application des textes et des sessions de formation organisées pour combler les déficits relevés par les évaluateurs.

Ces interventions se sont déroulées de fin décembre 1996 à mars 1997.

En matière de diffusion interne, il faut ajouter que chaque texte signé - décret et arrêté - a été adressé à tous les démembrements et services rattachés de la DNRFFH.

5.3. CONTROLE ET CONTENTIEUX

La section a eu comme activités essentielles durant l'année 1996 :

- collecte de la documentation nécessaire pour l'accomplissement de ses missions ;
- le suivi des affaires contentieuses ;
- la supervision des projets ;
- le contrôle de la gestion de certaines Directions Régionales.

Elle a participé en outre aux travaux du comité pour le déplacement des villages de Sadiola et de Faraba Kouta adjacents à la mine.

5.3.1. Collecte de la documentation

Nos recherches ont abouti à la collecte de documents importants dont entre autres :

- l'étude préliminaire pour une réforme du contrôle forestier sur les principaux axes d'entrée de Bamako (CONI-Expertise juin 1995).
- l'amélioration du contrôle forestier dans le District (J.C. Heinrich, Juin 1995)
- la convention 95 0060 00 du 16/04/96, projet d'appui à la décentralisation et sa mise en œuvre en milieu rural - Volet Appui MDRE - composante Appui aux Services forestiers des préfectorés.
- Manuel des normes et procédures d'audit - Contrôle général d'Etat.

5.3.2. Contrôle de la gestion des Directions Régionales

Le contrôle de la gestion des Directions Régionales a été effectué au courant du 2e trimestre 1996. Les Directions contrôlées sont : Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Gao et le District de Bamako.

Kidal et Tombouctou n'ont pas été contrôlées pour les raisons suivantes :

Le Directeur Régional de Kidal, après une mission à Bamako, y est resté plus de 4 semaines pour raison de santé en Novembre et en Décembre, il avait un programme de tournée dans la région.

Celui de Tombouctou, après 2 missions successives pendant la même période à Bamako, a reçu une mission du contrôle Général d'Etat.

Le manque de véhicule au niveau de la direction Nationale ne nous a pas permis de profiter des présences brèves des deux Directeurs régionaux pour faire la mission.

Unaniment tous les Directeurs Régionaux se sont réjouis de ce contrôle, qui est en fait -un appui de la Direction Nationale pour améliorer la gestion des services déconcentrés.

D'une manière générale, la mission n'a pas constaté d'erreurs graves de gestion pouvant influencer négativement le fonctionnement correct des services. Elle a cependant fait des observations dans le sens d'une meilleure utilisation du personnel et des équipements, d'une bonne programmation des activités, d'une amélioration des procédures d'enlèvement des matériels au niveau du magasin central de la Direction Nationale et du respect des règles financières quant à la gestion des fonds (subventions pépinière, CLD, crédit de fonctionnement, prêts mobylettes).

Il est à noter que cette mission a été menée sur la base des expériences propres des cadres chargés du contrôle. Une formation en audit est nécessaire pour leur permettre de mieux s'acquitter de leur mission avec des normes professionnelles et d'améliorer la gestion des structures centrales et régionales.

5.3.2. Contrôle des postes forestiers du District

Dans le cadre du PASFD une mission de contrôle a été effectuée dans les postes forestiers du District dans le but de vérifier la tenue des registres et la mise en œuvre des recommandations faites par la mission effectuée en septembre 1995 par le Conseiller du FAC J.C. Heinrich et le chef de la section contrôle.

La mission a recommandé la poursuite de formation des agents qui n'ont pas encore maîtrisé la technique de l'enregistrement et la méthode d'estimation des produits et leur conservation (en stère et quintaux métriques).

Elle a souligné l'importance de l'établissement d'une collaboration étroite entre la Direction régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques du District et ses différents partenaires (UGF, BAGGES, CCL).

5.3.3. Supervision des projets

La supervision du projet de protection de l'environnement de Bankass « SOS » Sahel GB, a été effectué du 8 au 15 Janvier 1996.

La mission a recommandé l'organisation des exploitants forestiers et des riziculteurs, un suivi correct du personnel pour l'immatriculation à l'INPS et une bonne programmation des missions de supervision.

La supervision du Projet Environnement Communautaire de Tominian a abouti à un constat satisfaisant.

Les recommandations faites vont dans le sens de la constante amélioration des résultats en vue d'accroître la production et les revenus des bénéficiaires par une responsabilisation effective dans la mise en œuvre du projet soutenue par la formation et l'organisation.

5.3.4. Suivi des affaires contentieuses

Il s'est agit de faire le point des dossiers que détenait l'ex Division Environnement, de procéder à leur classement structure par structure et de les examiner. Cela a permis de découvrir les affaires en instance et d'en assurer leur suivi. C'est ainsi qu'il y eu :

- le règlement des dommages intérêts dus à Elisabeth KONE dans l'affaire qui l'oppose au Projet Environnement Communautaire SOS Sahel GBT Tominian.
- la reconstitution du dossier de l'accident mortel du chauffeur Youssouf DIARRA, employé au projet Gestion Améliorée des ressources de la Biodiversité de la boucle du Baoulé » pour permettre à ses ayants-droits de bénéficier des dommages et intérêts
- la condamnation de Lassina COULIBALY, Directeur Régional des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques du District de Bamako à verser à Mountia DIARRA des dommages et intérêts suite à un accident de circulation
- des sanctions à l'encontre de certains agents de Ténenkou pour mauvais comportement dans l'exercice de leur fonction.

Le suivi d'autres affaires dont le règlement est en cours, il s'agit de l'accident de circulation entre le véhicule du service forestier de Diéma et celui de l'Ambassade du Nigeria

L'affaire qui opposait Peter KLEIN à l'ex OAPF dans le cadre d'un contrat de rachat d'une scierie et de diverses pièces de rechange.

5.4. Conventions internationales

Le Mali a ratifié des conventions internationales au nombre desquelles :

* **La convention africaine sur l'aménagement de la faune et de son habitat** remplaçant la convention de Londres de 1933. Cette convention a été ratifiée le 11 Novembre 1969 par Ordonnance n° 60/CM.LN.

Les animaux intégralement protégé par la convention et qui existent au Mali le sont également par la Loi 95-031 du 20 Mars 1995 en vigueur au Mali.

* **La convention de Bonn (1979)** : ou convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Elle consolide la protection des grands mammifères et les oiseaux. Elle a été ratifiée par la Loi n° 85-018/AN-RM du 11 Février 1985.

* **La convention RAMSAR** : ou convention relative aux zones humides d'importance internationale comme habitat des oiseaux d'eau. Elle a été ratifiée par la Loi n° 85-019/AN-RM du 11 Février 1985. Il y a trois sites au Mali dont 2 dans la région de Mopti (Ténenkou, Seri : 40.000 ha ; Youwarou, Waladou : 103.000 ha) et un dans la Région de Tombouctou (Goundam : Lac Horo 18.900 ha).

* **La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES** signée à Washington DC le 3 Mars 1973. Elle a été ratifiée par le Mali en Août 1994.

Les conventions CITES et RAMSAR sont véritablement opérationnelles au Mali.

Il existe au niveau de la CITES Mali un organe de gestion et un comité scientifique. Les spécimens des signatures de leurs membres sont déposés et permettent de vérifier l'origine de tout ou partie d'espèce en provenance du Mali. Les modèles de certificat d'exportation et les timbres sont émis par l'organe de gestion CITES basé à Genève, avec logotype. Toutes les exportations d'oiseaux et de peaux à destination des pays signataires de la CITES sont soumises au règlement de la CITES.

Quant à la convention RAMSAR, chaque pays peut proposer un projet de création d'un nouveau site, ou d'aménagement des sites déjà existants.

* **La convention internationale de lutte contre la désertification :**

En exécution de la recommandation de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement durable tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992, le Mali a été retenu pour abriter une des quatre études de cas proposées et faire des propositions concrètes en vue d'élaborer la convention sur la désertification.

Il s'agissait essentiellement de définir un programme local de lutte contre la désertification inspiré de l'Agenda 21 et de concevoir un programme d'actions correspondant à la stratégie nationale de lutte contre la désertification.

L'étude de cas a été menée par une équipe d'experts nationaux pluridisciplinaires et un groupe local multisectoriel, les investigations ont porté sur les localités de Youwarou (Mopti), Dioro (Ségou) et Koutiala (Sikasso).

Les travaux se sont déroulés en cinq phases à savoir : l'organisation au niveau national, l'organisation au niveau des trois localités choisies, l'élaboration des monographies locales, la tenue d'atelier national et la rédaction du rapport d'action final.

Depuis, le Mali est resté très actif dans le cadre du processus de négociation de la convention. Les experts nationaux ont participé à toutes les séances de négociation de la convention. Le Gouvernement du Mali a signé la convention en 1994 et l'Assemblée nationale l'a ratifiée en 1995. Après la signature de la convention de nombreux efforts sont déployés pour sa mise en œuvre.

Au nombre de ces efforts, on notera pour le Mali, la participation des experts :

- à la réunion sahélienne sur la convention internationale sur la désertification à Ouagadougou en 1994 ;
- à la rencontre régionale de coopération et de partenariat sur la désertification à Bamako en 1994.

Très récemment, le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement vient d'organiser l'atelier de lancement de son PNAE du 26 Avril au 1er Mars 1996 suivi de la tenue d'un autre pour la planification des recommandations du premier.

ANNEXES

4. Les délits enregistrés

- Forêts : 1471 cas contre 665 cas en 1995
- Chasse : 30 cas contre 22 cas en 1995
- Pêche : 34 cas contre 80 cas en 1995

Soit un total de 1535 délits.

Les défrichements contrôlés ont porté sur 425,7 ha contre 505,2 ha en 1995.

STATISTIQUES FORESTIERES 1996

I. RECETTES

Tableau n° 1 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Kayes

POSTES MOIS	Bafoulabé	Diéma	Kita	Keniéba	Kayes	Nioro	Yélimané	Total
Janvier	0	277000	868387,5	0	472250	153500	0	1771137,
Février	78750	101500	1358360	0	365250	134500	0	2038360
Mars	0	116600	1529740	89990	622875	187500	124375	2671080
Avril	521840	59610	1299150	149577,5	812682,5	151000	56250	3050110
Mai	249732,5	65460	777567,5	234000	382170	93300	102120	1904350
Juin	0	0	403812,5	0	332465	87300	119000	942577,5
Juillet	16800	0	554230	0	65000	0	44140	680170
Août	0	0	126120	0	42400	0	54340	222860
Septembre	0	0	366225	0	27500	0	0	393725
Octobre	62000	0	252080	0	150260	0	0	464340
Novembre	43700	0	257390	0	376400	0	0	677490
Décembre	42675	0	643235	0	441700	70800	36800	1235210
Total	1015497,5	620170	8436297,5	473567,5	4090952,	877900	537025	16051410

Tableau n° 2 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Koulikoro

POSTES MOIS	Banamba	Dioila	Kangaba	Kati	Kouli-koro	Kolokani	Nara	Total
Janvier	89700	438250	54500	1411750	540800	777050	223500	35355
Février	171730	607250	226000	1423750	440000	534180	80000	34829
Mars	175950	824600	306250	2120350	629970	326385	90250	44737
Avril	355378	1265945	199290	1970880	669010	541500	286060	52880
Mai	237794	517385	216950	1694240	780145	526345	226650	41995
Juin	264228	208620	429070	1724810	513920	643648	410740	41950
Juillet	188370	395560	91400	1453840	554360	217164	51680	29525
Août	136260	0	95200	1245880	290600	266648	92100	21266
Septembre	276530	440700	105950	1040320	341880	537856	130410	28736
Octobre	110470	310940	160570	1355300	462360	434690	100300	28345
Novembre	64857	338320	307456	1274240	328640	119200	0	25330
Décembre	148792	556200	290756	1409915	853000	668720	258130	41855
Total	2220059	5903770	2483392	18125275	6404685	5593386	1949820	42680

Tableau n° 3 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Sikasso

POSTES MOIS	Bougouni	Kadiolo	Kolondiéba	Koutiala	Sikasso	Yanfolila	Yorosso	Total
Janvier	222850	239000	240000	254000	512000	90750	48000	160660
Février	209000	365500	77500	219000	506450	321000	216825	191527
Mars	198400	157310	505000	256530	411800	112750	219690	186148
Avril	720890	361035	537460	512895	1022370	174320	279100	360807
Mai	461890	392690	546452	376560	1004470	943200	146525	387178
Juin	389920	271870	600235	414095	543400	252440	57245	252920
Juillet	738880	184120	587130	557260	402640	1156600	43230	366986
Août	165200	119120	81920	257870	383020	134180	14080	115539
Septembre	380260	85080	39400	44400	238240	115960	13600	91694
Octobre	224365	108040	185398	66725	452385	71360	101490	120976
Novembre	439990	244670	202000	110800	317940	219200	9450	154405
Décembre	462595	582535	129600	173520	318740	117040	99345	188337
Total	4614240	3110970	3732095	3243655	6113455	3708800	1248580	2577179

Tableau n° 4 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Ségou

POSTES MOIS	Baraoueli	Bla	Macina	Nono	San	Ségou	Tominian	Total
Janvier	125250	286950	794700	1014100	554500	1940330	133750	484958
Février	208650	511150	647595	1260700	523325	1742865	130160	502444
Mars	420200	591425	1384890	1227460	790175	1346475	155925	591655
Avril	129432	656075	1529815	717535	630760	1547185	125930	533673
Mai	301680	663050	725565	1026555	416856	1085170	90400	430927
Juin	141660	286190	625950	551624	197425	1024560	156550	298395
Juillet	172620	134240	536110	567935	383710	578600	66500	243971
Août	76400	67680	235680	152680	145000	395300	14400	108714
Septembre	86040	68400	195720	158690	71080	0	8240	58817
Octobre	61120	127490	431760	357540	235790	0	22640	123634
Novembre	91632	226786	703810	536120	146100	1095740	56380	285656
Décembre	104792	80840	2188790	1026151	207650	933890	99080	464119
Total	1919476	3700276	10009385	8597090	4392371	11690115	1059955	4126966

Tableau n° 5 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Mopti

POSTES MOIS	Bandia- gara	Bankass	Djenné	Douentza	Koro	Mopti	Tenen- kou	Youwa- rou	Total
Janvier	582750	123980	883450	689070	252955	347000	775150	0	365435
Fevrier	87500	207170	335055	651820	178800	443800	221650	3093250	321904
Mars	412875	215300	240025	540550	211950	650175	232100	0	250297
Avril	258800	566780	626700	434589	24140	632200	491225	0	303443
Mai	123475	345100	248900	683180	140000	752550	254150	477000	302435
Juin	458500	0	201000	482000	178125	255000	107250	1582400	326421
Juillet	359825	556278	39450	265200	166000	422140	185800	309500	230419
Août	301525	83120	153276	184000	46000	47575	67350	64900	94774
Septembre	228450	179097	64609	220300	44400	48000	110000	185600	108095
Octobre	183475	79890	85160	403440	30160	130960	516100	153150	158235
Novembre	179500	251925	108300	420676	64000	512500	282250	257050	207620
Décembre	454700	110860	418400	402115	29500	1542105	562800	395600	391605
Total	3631375	2719500	3404325	5377440	1366030	5784005	3805825	4518450	306069

Tableau n° 6 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Tombouctou

POSTES MOIS	Diré	Goundam	Gourma Rharous	Niafunké	Tombouctou	Total
Janvier	129000	202000	87875	0	130800	549675
Février	117000	161000	568625	920300	485900	2252825
Mars	194150	292900	461700	0	738275	1687025
Avril	229250	33000	682550	2015000	0	2959800
Mai	219500	63000	503350	0	253050	1038900
Juin	84000	155500	537500	554500	500150	1831650
Juillet	30000	0	237950	0	168400	436350
Août	139250	35400	561050	190500	109600	1035800
Septembre	0	9000	172100	0	0	181100
Octobre		78000	269400	0	0	347400
Novembre	178700	372700	235350	359000	0	1145750
Décembre	22500	117000	365250	464100	429175	1398025
Total	1343350	1519500	4682700	4503400	2815350	14864300

Tableau n° 7 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Gao

POSTES	Ansongo	Bourem	Gao	Menaka	Total
MOIS					
Janvier	10400	0	44800	0	55200
Février	0	0	34000	23800	57800
Mars	40600	81000	167400	9500	298500
Avril	20000	236500	454500	0	711000
Mai	215800	303500	233500	50000	802800
Juin	102000	69000	238000	0	409000
Juillet	45000	269000	0	0	314000
Août	73000	71750	254720	0	133830
Septembre	38270	0	95560	0	98600
Octobre	0	40000	58600	0	20160
Novembre	0	0	20160	0	248120
Décembre	64000	11300	29920	142900	
Total	609070	1082050	1631160	226200	3548480

Tableau n° 8 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques de Kidal

POSTE	Kidal
MOIS	
Janvier	25800
Février	0
Mars	0
Avril	67100
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
Total	92900

Tableau n° 9 : Direction Régionale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques du District de Bamako

POSTE	Bamako
MOIS	
Janvier	58250
Février	191375
Mars	244375
Avril	124125
Mai	157875
Juin	73125
Juillet	140850
Août	84750
Septembre	105000
Octobre	83550
Novembre	75000
Décembre	130500
Total	1468775

RECAPITULATIFS

Tableau n° 10 : Tableau récapitulatif des recettes forestières année 1996

Recettes d'exploitation							Recettes de transaction				Total général
Régions	Forêts	Chasse	Pêche	Défrich	Total	Forêts	Chasse	Pêche	VAS	Total	
Kayes	12035110	653050	1608000	25000	14321160	1447500	180000	42000	60750	1730250	16051410
Koïna-Koro	34926352	3116509	1905000	215000	40165452	2395310	48750	37500	33375	2514935	42630387
BIG-District	231660	210000	245000	0	764600	704775	0	0	0	704775	1468775
Dir. 49	16049035	187500	503472	305750	2106735	427460	231250	199500	0	4704750	25771785
Dir. 50	24931915	124500	20927	1037250	32223562	415750	213750	75000	0	446900	41261568
Niok	15352260	362600	1144800	581000	27977260	2524375	75000	31875	0	2631750	30603950
Tombouctou	6285175	62500	5451000	0	11798675	7992125	0	27500	46900	3055625	14864300
Gao	738730	20000	2692250	25000	3525980	22500	0	0	0	22500	3548480
Kidal	92900	0	0	0	92900	0	0	0	0	0	92900
Total	111279020	6532550	36503500	2219000	15653407	18518335	748750	413375	140125	19826585	17635465

Tableau n°11 : Rythme de recouvrement par mois et par direction régionale année 1996

Régions	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total
Mois										
Janvier	1771137,5	3535550	1606600	4849580	3654355	549675	55200	67100	58250	16147447
Février	2038360	3482910	1915275	5024445	3219045	2252825	57800	0	191375	18182035
Mars	2671080	4473755	1861480	5916550	2502975	1687025	298500	0	244375	19655740
Avril	3050110	5288065	3608070	5336732	3034434	2959800	711000	25800	124125	24138136
Mai	1904350	4199509	3871787	4309276	3024355	1038900	802800		157875	19308852
Juin	942577,5	4195036	2529205	2983959	3264275	1831650	409000		73125	16228827
Juillet	680170	2952374	3669860	2439715	2304193	436350	314000		140850	12937512
Août	222860	2126688	1155390	1093140	947746	1035800	399470		84750	7065844
Sept	393725	2873646	916940	588171	1080956	181100	133830		105000	6273368
Octobre	464340	2834330	1209763	1236340	1582335	347400	98600		83550	7856658
Novembre	677490	2533013	1544040	2856568	2076201	1145750	20160		130500	17632013
Décembre	1235210	4185511	1883375	4635192	3916080	1398025	248120		1468775	17635465
Total	16051410	42680387	25771785	41269668	30606950	14864300	3548480	92900		

Tableau n° 12 : Evolution des recettes forestières de 1987 à 1996

Années	Recettes d'exploitation				Recettes de transactions				total
	forêts	chasse	pêche	divers	forêts	chasse	pêche	vas	
1987	146964805	1910885	40038350	4718065	19363210	16263562	2242750	20008875	1052700
1988	137554175	924435	44669000	6538800	18968610	17123550	2554375	2408025	752795
1989	130236045	848315	44198275	6966225	18224885	13837788	1578750	2621625	457750
1990	135360115	739465	42363415	6160425	18462342	12340031	1699375	2338800	664600
1991	83264375	741500	22353250	3425575	10978470	43398395	607500	1135125	638675
1992	68574865	970080	19846000	2313875	91904820	11302025	777750	1029940	620330
1993	63697955	1343165	13665500	1564625	80273245	7550760	411750	9491425	452590
1994	66109220	4052995	22033675	2478155	94834045	6046250	348750	475875	1261535
1995	99445235	5503175	34925925	2549500	14242343	11950125	1174500	1691815	842230
1996	111279020	6532550	36503500	2219000	15653407	18518335	748750	413375	140125

Tableau n° 13 : Exploitation Forêts

Postes	bois d'œuvre	bois de service	bois de chauffe	défrichement	autres
Kayes	266850	687877,5	1352700	0	297225
Bafoulabé	83950	382802,5	138210	0	25085
Diéma	168350	69520	100100	0	69700
Keniéba	46350	70537,5	20430	0	0
Kita	444675	1717112,5	4211015	0	678820
Nioro	29800	23850	717250	0	0
Yelimané	125150	148205	136870	25000	22675
Total	1165125	3099905	6676575	25000	1093505
Koulikoro	248150	67675	5190300	0	0
Banamba	19300	131724	1441660	45000	0
Dioila	1121600	72780	3682890	145000	0
Kangaba	884900	178604	799888	25000	0
Kati	723600	323180	13761495	0	0
Kolokani	160800	64980	4895256	8600	0
Nara	181400	257844	479890	57250	0
Total	3475750	1096787	30290565	280850	0
District	231000	0	0	0	231000
Sikasso	430300	346585	3896945	0	0
Bougouni	744800	73215	2875475	0	0
Kadiolo	256280	405885	843430	5000	0
Kolondiéba	1356760	322580	394745	97500	0
Koutiala	487380	116510	1042640	270000	0
Yanfolila	498160	99580	825810	1250	0
Yorosso	304020	114015	606190	5000	0
Total	4077690	1478370	10485255	378750	0
Segou	772150	730620	6804220	154000	0
Baraouli	197800	140676	847500	6000	0
Bla	685350	381596	1309080	208750	0
Macina	692090	2383080	2082840	285000	0
Niono	243600	268090	3833400	23500	0
San	535600	786946	1545950	297500	500
Tominian	240840	203298	296692	92500	0
Total	3367430	4894306	16719682	1067250	500
Mopti	187500	72330	548800	0	0
Bandiagara	83500	671400	2780850	0	0
Bankass	366500	1022000	156000	490000	0
Djenné	7500	201825	370500	55000	0
Douentza	402500	438065	3948500	36000	0
Koro	46500	109505	844400	0	0
Tenenkou	96500	256575	1016500	0	0
Youwarou	84000	80750	2099700	0	0
Total	1274500	2852450	11765250	581000	0

Postes	bois d'œuvre	bois de service	bois de chauffe	défrichement	autres
Tombouctou	15000	111750	1018100	0	0
Diré	10500	23250	443600	0	0
Goundam	78500	33500	167500	0	0
Niafunké	407500	1346600	972800	0	0
G.Rharous	252000	549375	855200	0	0
Total	763500	2064475	3457200	0	0
Gao	0	84000	277360	0	361360
Ansongo	0	15540	75030	0	90570
Bourem	8000	0	147800	0	155800
Menaka	0	31700	148500	25000	205200
Total	8000	131240	648690	25000	812930
Kidal	0	1500	91400	0	0
Total général	14362995	15619033	80134617	2357850	2137935

Tableau n°14 : Exploitation chasse et pêche

Postes	Chasse	Pêche
Kayes	189800	752000
Bafoulabé	37950	325000
Diéma	152500	752000
Keniéba	5000	260000
Kita	227800	249000
Nioro	40000	22000
Yelimané	0	0
Total	653050	2360000
Koulikoro	195000	503500
Banamba	87500	0
Dioila	40000	655500
Kangaba	10000	510000
Kati	2619000	236000
Kolokani	145000	0
Nara	20000	0
Total	3116500	1905000
District	290000	243000
Sikasso	156000	819000
Bougouni	77500	160500
Kadiolo	177500	662250
Kolondiéba	52500	174000
Koutiala	10000	78000
Yanfolila	170000	2047500
Yorosso	140000	0
Total	783500	3941250

Postes	Chasse	Pêche
Ségou	210000	1971000
Baraouli	30000	645000
Bla	422500	108000
Macina	0	2941500
Niono	142500	3486000
San	382500	378000
Tominian	57500	0
Total	1245600	9529500
Mopti	220000	4528500
Bandiagara	30000	0
Bankass	10000	387000
Djenné	0	2079500
Douentza	57000	193500
Koro	45000	0
Tenenkou	0	1697500
Youwarou	0	2254000
Total	362000	11140000
Tombouctou	30000	1630000
Diré	0	770000
Goundam	30000	1172500
Niafunké	0	949500
G.Rharous	2500	929000
Total	62500	5451000
Gao	20000	1226500
Ansongo	0	518500
Bourem	0	926250
Ménaka	0	21000
Total	20000	2692250
Kidal	0	0
Total général	6532550	37262000

Tableau n°15 : Recettes forestières 1996

Postes	Forêts	Chasse	Pêche	V.A.S	Total
Kayes	510000	0	34500	0	544500
Bafoulabé	15000	0	7500	0	22500
Diéma	0	60000	0	0	60000
Keniéba	71250	0	0	0	71250
Kita	727125	120000	0	60750	907875
Nioro	45000	0	0	0	45000
Yelmané	79125	0	0	0	79125
Total	1447500	180000	42000	60750	1730250
Koulikoro	149810	30000	11250	15000	206060
Banamba	361500	18750	0	2625	382875
Dioila	186000	0	0	0	186000
Kangaba	63750	0	11250	0	75000
Kati	446250	0	0	15750	462000
Kolokani	303750	0	15000	0	318750
Nara	884250	0	0	0	884250
Total	2395310	48750	37500	33375	2514935
District	704775	0	0	0	704775
Sikasso	464625	0	0	0	464625
Bougouni	633250	50000	0	0	683250
Kadiolo	648125	25000	82500	0	755625
Kolondiéba	1044500	100000	102000	0	1246500
Koutiala	1105125	0	0	0	1105125
Yanfolila	0	56250	15000	0	71250
Yorosso	378375	0	0	0	378375
Total	4274000	231200	199500	0	4704700
Segou	1003125	0	45000	0	1048125
Baraouli	52500	0	0	0	52500
Bla	585000	0	0	0	585000
Macina	1578375	37500	0	0	1615875
Niono	393750	176250	30000		600000
San	375375	0	0	0	375375
Tominian	169125	0	0	0	169125
Total	4157250	213750	75000	0	4446000
Mopti	157500	37500	31875	0	226875
Bandiagara	65625	0	0	0	65625
Bankass	288000	0	0	0	288000
Djenné	690000	0	0	0	690000
Douentza	264375	37500	0	0	301875
Koro	320625	0	0	0	320625
Tenenkou	738750	0	0	0	738750
Youwarou	0	0	0	0	0
Total	2524875	75000	31875	0	2631750

Postes	Forêts	Chasse	Pêche	V.A.S	Total
Tombouctou	10500	0	0	0	10500
Diré	60000	0	0	36000	96000
Goundam	20000	0	7500	10000	37500
Niafunké	807000	0	20000	0	827000
G.Rharous	2094625	0	0	0	2094625
Total	2992125	0	27500	46000	3065625
Gao	22500	0	0	0	22500
Ansongo	0				0
Bourem	0				0
Menaka	0				0
Total	22500	0	0	0	22500
Kidal	0	0	0	0	0
Total général	18518335	748700	413375	140125	19820535

II. PRODUCTIONS

Tableau n° 16 : Productions forestières 1996

Postes	Bois de chauffe (en stères)	charbon de bois (en quintaux)
Kayes	2696	320
Bafoulabé	288	44
Diéma	433	0
Keniéba	35	27
Kita	15855	713,25
Nioro	3024	25
Yelimané	378	12
Total	22709	1141,25
Koulikoro	13648,7	2829,63
Banamba	3716	370
Dioila	3103	2874,8
Kangaba	1271	1013,2
Kati	30648	10975
Kolokani	6957,7	6921,79
Nara	1791,5	134
Total	61130,9	30118,42
District	0	0
Sikasso	9110	1725
Bougouni	3942	3569
Kadiolo	1505,5	805,3
Kolondiéba	361	637
Koutiala	2338,5	1061,8
Yanfolila	717	1040
Yorosso	809	16,5
Total	18783	8854,6

Pastes	Bois de chauffe (en stères)	charbon de bois (en quintaux)
Ségou	14569	9242
Baraouli	1812,5	497
Bla	2562	377,5
Macina	4840,2	197,33
Niono	11556	45
San	4101	119
Tominian	473	251
Total	39893,7	10728,83
Mopti	1043	183
Bandiagara	3753	1986
Bankass	381	10
Djenné	579	135
Douentza	8290	0
Koro	1672	14
Tenenkou	2243	92
Youwarou	4161	32
Total	22122	2452
Tombouctou	298	1657,1
Diré	949	76
Goundam	210	160
Niafunké	2878	18
G.Rharous	1178	809,5
Total	5513	2720,6
Gao	571	281
Ansongo	262	16
Bourem	520	29
Menaka	375	0
Total	1728	326
Kidal	444,4	10
Total général	172324	56351,7

Tableau n° 17 : Productions forestières 1996 : bois d'œuvre et d'industrie

Postes	Caïlcédrat	Lingué	Vène	Dougoura	Sau	Sanan	Kapockier	Autres essences
Kayes			1	6			92	84
Bafoulabé	1			1			39	12
Diéma				5			79	37
Keniéba				0			2	40
Kita	6	5		4	39	2	63	68
Nioro				3			20	23
Yelimané				2			0	79
Total	7	5	1	21	39	2	295	343
Koulikoro	7	0	0	15	5	0	20	66
Banamba	0	0	0	8	4	0	23	83
Dioila	25	4	2	54	76	0	247	70
Kangaba	31	1	10	11	165	0	7	8
Kati	35	1	0	1	40	0	171	9
Kolokani	0	0	0	2	0	1	52	35
Nara	0	0	0	0	0	0	60	90
Total	98	6	12	90	290	1	580	349
District	0	0	0	0	0	0	0	16
Sikasso	7	0	1	0	72	3	62	38
Bougouni	27	0	9	0	120	3	45	17
Kadiolo	4	0	7	1	10	9	12	90
Kolondiéba	1	0	27	0	312	0	81	37
Koutiala	16	0	2	12	19	5	113	37
Yanfolila	17	0	8	1	97	8	4	53
Yorosso	15	0	4	11	5	2	17	0
Total	87	0	58	25	635	30	334	272
Segou	0	0	3	13	1	0	87	554
Baraouli	3	0	0	14	0	0	22	1
Bla	12	0	3	15	23	0	85	44
Macina	0	0	26	3	0	0	11	294
Niono	1	0	1	1	0	0	22	143
San	0	0	4	6	0	0	84	215
Tominian	0	0	7	0	0	0	7	136
Total	16	0	44	52	24	0	318	1387
Mopti	0	0	0	0	0	0	0	20
Bandiagara	0	0	1	0	0	0	0	42
Bankass	13	0	0	0	0	0	76	122
Djenné	0	0	0	0	0	0	0	3
Douentza	0	0	0	0	0	0	0	203
Koro	0	0	0	0	0	0	0	31
Tenenkou	0	0	0	0	0	0	0	67
Youwarou	0	0	0	0	0	0	0	56
Total	13	0	1	0	0	0	76	544

Postes	Caïlcédrat	Lingué	Vène	Dougoura	Sau	Sanan	Kapockier	Autres essences
Tombouctou								10
Diré								7
Goundam								53
Niafunké								406
G.Rharous								198
Total	0	0	0	0	0	0	0	674
Gao								
Ansongo								8
Bourem								
Menaka								
Total	0	0	0	0	0	0	0	8
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	221	11	116	188	988	33	1603	3593

Tableau n°18 : Productions forestières 1996 : Bois de service

Postes	Rônier	Doum	Perches	Perchettes	Gaulettes	Ban	Bambous	Autres
Kayes	158	0	20	1880	0	0	2596	8950
Bafoulabé	113	0	28	80	0	1123	380	130
Diéma	3	0	360	110	0	0	0	1430
Keniéba	5	0	150	140	0	70	330	
Kita	604	1	50	44	0	275	3760	3475
Nioro	0	0	73	251	0	0	0	114
Yelmané	47	0	185	347	0	0	0	
Total	930	1	866	2852	0	1468	7066	4758
Koulikoro	1	0	57	963	0	0	0	
Banamba	0	0	174	1741	0	40	0	
Dioila	1	0	100	290	0	90	625	
Kangaba	0	0	222	640	0	0	1771	
Kati	0	0	352	0	0	690	4588	
Kolokani	17	0	0	338	0	0	0	115col
Nara	0	0	606	2919	0	0	0	114
Total	19	0	1511	6891	0	720	0	0
District	0	0	0	0	0	0	0	0
Sikasso	0	0	327	596	708	1293	2039	
Bougouni	0	0	177	430	100	0	445	
Kadiolo	0	0	13	6399	497	0	40	
Kolondiéba	20	0	1180	3547	190	0	40	
Koutiala	0	0	324	1050	160	0	290	
Yanfolila	0	0	405	434	0	0	415	
Yorosso	90	0	212	1132	90	315	190	
Total	110	0	2636	13588	1745	1608	3459	

Postes	Rônier	Doum	Perches	Perchettes	Galettes	Ban	Bambous	Autres
Ségou	0	0	3242	2284	0	945	0	0
Baraouéli	0	0	509	864	0	0	0	0
Bla	27	0	283	4149	0	0	0	0
Macina	299	15	409	7413	0	39376	0	0
Niono	0	0	109	3184	0	0	0	0
San	0	0	133	12613	0	0	0	0
Tominian	10	0	62	2789	0	10	0	0
Total	336	15	4747	33296	0	40331	0	0
Mopti	3	0	97	460	0	0	0	0
Bandiagara	65	32	0	5071	0	591	0	0
Bankass	0	0	1583	11881	0	0	0	0
Djenné	6	1	731	2039	0	208	0	0
Douentza	0	102	461	2649	0	0	0	0
Koro	0	0	182	999	0	0	0	0
Tenenkou	0	77	120	617	0	960	0	0
Youwarou	0	0	125	760	0	0	0	0
Total	74	212	3299	24476	0	1759	0	0
Tombouctou				1510				
Diré				380				
Goundam				480				
Niafunké		1140		898				
G. Rharous			1160	5573				
Total	0	1140	1160	8841	0	0	0	0
Gao	0	86			370			
Ansongo	0	0	53					
Bourem	0	0						
Menaka	0	0		260				
Total	0	86	53	260	370	0	0	0
Kidal	0	0	10	0	0	0	0	0
Total général	1469	1454	14282	90204	2115	45886	10525	4758

Tableau n° 19 : Commerce des produits de cueillette (en tonnes)
contrôle de l'année 1992 à 1996

Produits	1992	1993	1994	1995	1996
G. arabique	84,029	3,5	330,51	162,43	570,782
A. karité	0	0	1519,6	1160	31325
Nattes	16,807	0	800	100	0
Tamarin	11,3	3,5	795,65	69,49	2033,6
F. baobab	0	0	0	0	1,61
G. combretum	288	658	486	941	60
Cire abeille	0	10	101,21	7,8	11
N. anacardium	0	0	0	0	0
Dattes	63	0	0	0	3,6

Tableau n° 20 : Délivrance de permis d'exploitation 1996

Postes	bois chauffe	charbon	bois d'œuvre	bois service	chasse	pêche
Kayes	394	56	179	115	15	148
Bafoulabé	54	10	40	37	3	135
Diéma	95	0	111	42	16	0
Keniéba	9	8	40	56	2	60
Kita	1425	77	182	171	11	52
Nioro	240	6	22	15	4	40
Yelimané	33	2	46	24	0	0
Total	2250	159	590	460	51	435
Koulikoro	1962	466	49	57	30	127
Banamba	755	111	118	117	10	143
Dioila	288	1127	490	46	5	97
Kangaba	148	96	136	37	1	77
Kati	3430	1523	220	110	68	0
Kolokani	507	346	107	39	34	0
Nara	770	31	117	119	2	0
Total	7860	3700	1237	525	150	444
District	0	0	16	0	5	81
Sikasso	867	175	182	157	24	163
Bougouni	433	534	166	39	8	42
Kadiolo	130	66	166	127	50	129
Kolondiéba	127	85	224	144	6	31
Koutiala	239	93	131	37	1	13
Yanfolila	192	36	126	42	2	163
Yorosso	96	3	66	46	20	365
Total	2084	992	1061	582	111	743
Segou	1031	252	452	205	5	367
Baraouli	150	62	95	56	9	100
Bla	422	21	287	132	61	18
Macina	1762	21	177	938	0	495
Niono	1012	4	128	104	24	701
San	1357	25	341	450	40	71
Tominian	121	41	132	135	8	0
Total	5855	426	1612	2020	147	1752
Mopti	168	22	67	22	11	704
Bandiagara	328	35	45	134	3	0
Bankass	87	1	140	346	1	57
Djenné	74	20	2	49	0	337
Douentza	390	0	143	65	8	33
Koro	413	3	28	37	6	0
Tenenkou	415	18	43	88	0	252
Youwarou	419	15	53	52	0	324
Total	2294	114	521	793	29	1707

Postes	bois chauffe	charbon	bois d'œuvre	bois service	chasse	pêche
Tombouctou	37	133	5	9	1	355
Diré	111	10	5	8	0	171
Goundam	21	14	34	4	3	246
Niafunké	287	3	10	17	0	184
G.Rharous	99	84	31	51	1	146
Total	555	244	85	89	5	1102
Gao	113	58	0	43	2	247
Ansongo	40	3	0	2	0	68
Bourem	77	7	8	0	0	186
Menaka	43	0	0	64	0	4
Total	278	68	8	109	2	505
Kidal	10	2	0	1	0	0
Total général	21186	5705	5130	4579	500	6769

Tableau n°21 : Etats des délit

Postes	Défriche- ment	Multi- lation	FORETS				CHASSE	PECHE	TOTAL GENERAL
			Expl Fraud	Feu de brousse	Autres	Total			
Kayes	11	18	25	0	0	54	0	6	60
Bafoulabé	1	1	2	0	0	4	0	4	8
Diéma	0	0	0	0	0	0	8	0	8
Keniéba	0	6	0	0	0	6	0	0	6
Kita	1	52	28	3	2	86	3	0	89
Nioro	0	2	0	0	0	2	0	0	2
Yelimané	3	1	0	1	0	5	0	0	5
Total	16	86	55	4	2	157	11	10	178
Koulikoro	3	10	16	0	1	30	2	3	35
Banamba	0	57	6	0	0	63	1	0	64
Dioila	0	3	3	2	1	9	0	0	9
Kangaba	1	0	0	0	7	8	0	1	9
Kati	0	3	19	0	3	25	0	0	25
Kolokani	5	3	5	0	0	13	0	0	13
Nara	6	56	2	2	0	66	0	0	70
Total	15	132	51	4	12	214	3	4	221
District	0	10	209	0	0	219	0	0	219
Sikasse	4	0	34	0	5	43	0	0	43
Bougouni	7	0	12	0	0	19	1	0	20
Kadiolo	17	0	12	0	2	31	4	2	37
Kolondiéba	26	0	18	0	0	44	1	7	52
Koutiala	25	0	33	0	5	63	0	0	63
Yanfolila	0	0	0	0	0	0	2	4	6
Yorosso	4	0	11	0	2	17	0	0	17
Total	83	0	120	0	14	217	8	13	238

Postes	Défriche- ment	Mutili- ation	FORETS				CHASSE	PECHE	TOTAL GENERAL
			Expl Fraud	Feu de brousse	Autres	Total			
Ségou	14	32	54	2	3	105	0	0	105
Baraouli	5	0	0	0	0	5	0	0	5
Bla	8	56	1	0	32	97	0	0	97
Macina	11	65	20	0	4	100	1	0	101
Niono	1	18	10	3	1	33	3	3	39
San	0	20	7	0	0	27	0	0	27
Tominian	6	2	2	1	0	11	0	0	11
Total	45	193	94	6	40	378	4	3	385
Mopti	3	0	3	2	0	8	1	2	11
Bandiagara	0	2	1	0	0	3	0	0	3
Bankass	6	0	0	0	0	6	0	0	6
Djenné	2	5	5	0	0	12	0	0	12
Douentza	0	14	4	0	1	19	1	0	20
Koro	2	2	4	0	0	8	0	0	8
Tenenkou	1	8	3	0	0	12	0	0	12
Youwarou	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	14	31	20	2	1	68	2	2	72
Tombouctou					4	4			4
Diré					8	8			8
Goundam						0	2	1	3
Niafunké					26	26		1	27
G.Rharous					178	178			178
Total	0	0	0	0	216	216	2	2	220
Gao				2		2			2
Ansongo						0			0
Bourem						0			0
Menaka						0			0
Total	0	0	0	2	0	2	0	0	2
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	173	446	549	18	285	1471	30	34	1535

Tableau n° 22 : Défrichement

Postes	Superficie	Recettes
Kayes	0	0
Bafoulabé	0	0
Diéma	0	0
Keniéba	0	0
Kita	0	0
Nioro	0	0
Yelimané	5	25000
Total	5	25000
Koulikoro	0	0
Banamba	9	45000
Dioila	2,9	145000
Kangaba	5	25000
Kati	0	0
Kolokani	0	0
Nara	0	0
Total	11,9	215000
District	0	0
Sikasso	0	0
Bougouni	0	0
Kadiolo	1	5000
Kolondiéba	19,5	97500
Koutiala	54	270000
Yanfolila	0,25	1250
Yorosso	1	5000
Total	75,75	378750
Segou	31	154000
Baraouli	1,2	6000
Bla	41,75	208750
Macina	57	285000
Niono	3,5	23500
San	59,5	297500
Tominian	18,5	92500
Total	212,45	1067250
Mopti	0	0
Bandiagara	0	0
Bankass	98	490000
Djenné	11	55000
Douentza	6,6	36000
Koro	0	0
Tenenkou	0	0
Youwarou	0	0
Total	115,6	581000

Postes	Superficie	Recettes
Tombouctou	0	0
Diré	0	0
Goundam	0	0
Niafunké	0	0
G.Rharous	0	0
Total	0	0
Gao	0	0
Ansongo	0	0
Bourem	0	0
Menaka	5	25000
Total	5	25000
Kidal	0	0
Total général	425,7	2292000